

# Bulletin officiel

de la

## Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

Charles GIDE

### LA POLITIQUE COMMERCIALE après la guerre

(Page 130)

Comité Central (Séances des 20 et 27 novembre 1916) . . .	180
Nos interventions . . . . .	184

### AVIS AUX ABONNÉS

Pour nous éviter des frais, nous prions très instamment nos amis de nous envoyer d'urgence, sans attendre notre réclamation, le montant de leur abonnement de 1917 (3 francs pour la France, l'Algérie et les Colonies ; — 4 francs pour l'Etranger).

PARIS — RUE JACOB, 1 (VI<sup>e</sup> ARR<sup>t</sup>)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes

ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ÉTRANGER, 4 fr. par an

# Victimes de l'Injustice et de l'Arbitraire

4<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION  
(du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1916)

Bacheresse, Valence....	1	»	Montel, Etupes.....	0 50
Ch. Chauvin, Chatenay..	2	»	Viargues, Reillanne....	0 50
J. Jullian, Montaigut...	2	»	Guibal, Nanteuil-les-	
Section de Toulouse....	3	»	Meaux.....	1 »
Charmaud André, Tou-			Issandon, Digne.....	1 »
louse.....	5	»	Dribault, Bellefois....	1 »
Mme Vve Hanizet, Petit-			C. Menard, Thouars...	2 »
Noir.....	1	»	Pierre Cornillier, Paris.	2 »
Anonyme Lyonnais....	0 50		Cl. Giguët, Berthauville	2 »
Leygonie, Paris.....	0 50		Jules Lévy, Belfort...	20 »
Delmas Steph., Dong-			Section de Bony-s.-Loire	9 50
hoé.....	3 25		Bouvier, Mahiridja....	5 »
Grissonnanche, Verneuil	1	»	Emerique, Bruyères....	1 »
Houdan, Neufchatel-en-			Emile Lepage, Alger...	4 »
Braye.....	3	»	Anonyme Lyonnais....	0 50
Morère, Bordj-de-Chesaix	1	»	Berkhoub Tahar, Bougie	1 »
Bakhouch Tahad b. Bel-			Gréteau F., Bry-sur-	
caem, à La Fayette..	0 50		Marne.....	1 »
Rocheteau, Saint-Brienc	0 50		Roqueplan, Alais.....	0 50
Théléme L., St-François	0 50		Bailly, Saint-Mathieu...	1 »
Bouvier, Mahiridja....	1	»	Mme Grasset-Massias,	
Hoyer, Arras.....	0 50		Larivalie.....	5 »
Maury, Carrouges.....	0 50		A. Lamy, Diourbel....	1 »
Section de Sainles.....	3	»	Collin, Ch., Mortagne...	0 50
J. Bouf, S. p. 83.....	2 50		Billard, Omroux.....	0 50
Mme Boyer, Maujens-			Gugelmans, Valentigney	0 50
et-M.....	1	»	H. Nadal, Paris.....	1 »
Girardot Paul, Besancon	2	»	M. Monier, Colonges...	1 »
Coudy A., Montauban..	0 50		Magnier-Bedu, Groslay	0 50
Bouder Jean, Laur-nau-	2	»	Lecocq Gassicourt.....	1 »
J. Le Crom, Plunelin..	20	»	Loupiac, Monestier....	1 »
Bouvier G., Mahiridja..	2	»	Levesque, Tremblay...	1 »
Ch. André, Les Sables-			Pierre Eugène, Massen-	
d'Olonne.....	5	»	ges.....	0 50
D' Bonniol, Alger.....	3 50		G. Vanduick, Limoges..	0 50
Pouponnot, Chateanneuf	1	»	Collin A., Montreomer..	0 75
Chantemesse F., Lamo-			Robion Th., Cap d'Ail..	6 50
the.....	1	»	Picard, Vauvilliers....	1 »
Mme Berger, Chantilly.	3	»	C. Bourgaud, St-Pierre-	
Makr Detrium.....	1 25		de-Chevillé.....	0 50
Bernier, Castillon.....	0 50		Nonguès, Segré.....	0 50
Total de la 4 <sup>e</sup> liste.....				145 75
Listes précédentes.....				2.207 70
Total général.....				2.353 45

## " BIBLIOTHÈQUE DE GUERRE "

Victor BASCH . . . .	<i>La Guerre de 1914 et le Droit.</i> . . . .	0 50
Gabriel SÉAILLES . .	<i>L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une Annexion</i> . . . .	0 50
Ferdinand BUISSON, Paul PAINLEVÉ, (	<i>Miss Edith Cavell.</i> —	
SÉVERINE, etc. . . . .	<i>Eugène Jacquet.</i> . . . .	0 50
Gabriel SÉAILLES . .	<i>La Pologne</i> . . . .	0 40
Gabriel SÉAILLES . .	<i>Les Conditions à une paix durable.</i> . .	0 40
MAETERLINCK, VANDERVELDE, LÉON (	<i>Les Déportations de</i>	
BOURGEOIS, P. PAINLEVÉ, G. LO-	<i>Belges et de Fran-</i>	
RAND, G. HUBIN, F. BUISSON.	<i>çais en Allemagne.</i> . . . .	0 50
Charles GIDE . . . .	<i>La politique commerciale après la guerre</i> . . . .	0 50

### CONDITIONS DE VENTE EXCEPTIONNELLES A NOS SECTIONS :

#### 1° Les brochures de 50 centimes :

- a) A 35 centimes l'exemplaire (franco) ;
- b) A 30 centimes l'exemplaire (franco) par 20 exemplaires ;
- c) A 25 centimes l'exemplaire (franco) par 100 exemplaires.

#### 2° Les brochures de 40 centimes :

- a) A 30 centimes l'exemplaire (franco) ;
- b) A 25 centimes l'exemplaire (franco) par 20 exemplaires ;
- c) A 20 centimes l'exemplaire (franco) par 100 exemplaires.

### Demander au Siège de la Ligue :

Gabriel SÉAILLES

## La Guerre et la République

Ce volume n'est pas une suite de morceaux détachés et sans lien : une même pensée l'inspire. A la théorie allemande du droit de la force, de la guerre divinisée, du terrorisme et des annexions, à ceux qui ne les condamnent que pour les reprendre à leur compte, il oppose la doctrine française, la foi laïque dans la justice sociale, dans le droit des peuples, dans le droit international ; il montre que, dans cette guerre du peuple, dans cette guerre du soldat, la République trouve dans ses traditions, dans ses libres institutions, dans ses espérances généreuses, toutes les idées et tous les sentiments nécessaires à soutenir les courages. (Prix 3,50 franco).

Général PERCIN

## La Guerre et l'Armée de demain

Dans ce volume (1 vol. de 110 pages : Prix 1 fr. 50, franco), le général PERCIN montre clairement que la responsabilité de nos premiers revers incombe aux hommes qui ont négligé d'organiser les réserves, parce qu'ils ne croyaient qu'au soldat de caserne.

L'armée de demain doit être une armée de réservistes, bâtie sur le modèle de celle que nous avons au front.

Sous presse :

## Le Parlement et les Crédits Militaires

Par A.-Ferdinand HEROLD.

Paraîtra le 5 mars. . . . . . 0 40  
(Pour les Sections : 0.30 ; par 20 : 0.25 ; par 100 : 0.20).

## LA VIE CHÈRE

Par MM. Maxime LEROY, DAUDÉ-BANCEL, Maurice ÈVESQUE,  
Charles GIDE, NUSSBAUMER, FABIEN-THIBAUT

Paraîtra le 10 mars. . . . . . 0 50  
(Pour les Sections : 0.35 ; par 20 : 0.30 ; par 100 : 0.25).

## Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme

*Compte-rendu in-extenso des débats (1 et 2 novembre 1916).*

(l'Alcoolisme ; les Victimes de la Guerre ; les Conditions  
d'une Paix durable).

Paraîtra le 15 mars. . . . . . 2 25

Tirage limité. Par souscription, au prix de revient, le  
volume vaudra de 2 francs à 2 fr. 50. *Le registre des  
souscripteurs sera irrévocablement clos le 10 mars.*

On reçoit les commandes au Siège de la Ligue  
dès maintenant pour les 3 ouvrages ci-dessus.

Vient de paraître

## La Politique Commerciale après la Guerre

Par Charles GIDE

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

L'exemplaire. . . . . 0 50 Pour nos Sections. 0 35  
Par 20 exemplaires. 0 30 Par 100 exempl. . 0 25  
(Envoyer, d'urgence les commandes au Siège de la Ligue).

## LA POLITIQUE COMMERCIALE APRÈS LA GUERRE

---

Cette politique se trouve, depuis bien des mois, formulée dans un programme en trois lignes, qui, par sa simplicité et sa symétrie de tryptique, a conquis tout de suite l'opinion publique, surtout en France, où l'on est plus qu'ailleurs épris de clarté et de logique.

Le voici (1) :

La porte ouverte aux amis ;

La porte fermée aux ennemis ;

La porte entr'ouverte aux neutres.

Malheureusement ou heureusement, selon le point

---

(1) La Chambre de Commerce de Londres a chargé une Commission de faire un rapport sur la question des droits protecteurs (Circulaire n° 7 de l'Association Nationale d'Expansion économique) et a approuvé le rapport de cette Commission (mai 1916) qui propose l'établissement d'un tarif à trois degrés : le tarif minimum (de 0 à 10 %) étant réservé aux colonies et aux alliés, le tarif maximum (de 5 à 20 %) étant applicable aux Empires du Centre, et le tarif intermédiaire applicable aux neutres, mais à ceux-là seulement qui accorderaient le traitement de la nation la plus favorisée, les autres restant soumis au tarif maximum ; et même, pour ceux qui accorderaient une préférence à d'autres pays (il n'est même pas spécifié qu'il s'agira exclusivement des Empires du Centre), il y aurait une majoration du tarif maximum sous forme d'une surtaxe égale à la détaxe accordée à l'autre pays !

Un tel programme serait la fin du commerce anglais à brève échéance, mais heureusement il a peu de chance d'être appliqué.

de vue auquel on se place, il se trouve qu'aucun de ces trois articles n'est réalisable, ainsi que nous allons nous en convaincre en les examinant successivement.

## I

## La Politique vis-à-vis de nos ennemis

## § I. — LE BOYCOTTAGE

La porte fermée aux Empires du Centre, ce serait, si on prend cette formule à la lettre, le boycottage pur et simple sous la forme de grève des consommateurs, je veux dire la résolution prise par tout habitant des pays de l'Entente de ne plus jamais acheter de marchandises d'origine allemande.

Voyons d'abord ce qu'il faut penser de ce boycottage privé. Il est préconisé par de nombreuses Ligues constituées depuis la guerre et qui, dans plusieurs villes, font une active propagande pour recueillir des signatures : telles que *Souvenez-Vous*, *Patria* (1), et beaucoup d'autres, dites Anti-Austro-Allemandes ou Anti-Boches. Elles font prendre à leurs membres l'engagement de n'acheter aucun produit d'origine allemande, de n'avoir aucun rapport avec un Allemand, de ne jamais engager employé, ouvrier ou bonne allemands, de ne jamais descendre dans un hôtel tenu par un Allemand, etc. Certaines associations d'ancienne date et qui jouissent d'une considération méritée, telles que le *Touring-Club* ou la *Ligue Sociale des Acheteurs* leur ont apporté l'appui de leur autorité. « Entre eux et nous, écrit le Président

---

(1) Ne pas confondre avec l'Association *Pro Patria* dont le programme est un peu différent.

du Touring-Club, désormais plus rien de commun : il y a le Mur ! ». (1).

Un mouvement comme celui-ci s'inspire de sentiments respectables, mais qui, étant de l'ordre passionnel, échappent à toute appréciation de l'ordre économique : les mêmes sentiments que ceux qui poussent à rompre toutes relations avec une personne que nous considérons comme disqualifiée, à la mettre en interdit. Ces sentiments se trouvent exprimés dans quelques lignes que nous citons de préférence parce qu'elles sont de la plume d'un économiste éminent et que par conséquent leur auteur est mieux informé des conséquences économiques que comportera cette attitude : « Admettrons-nous un seul instant qu'un père qui a perdu ses fils à la guerre, qu'un mari dont la femme et les enfants ont été martyrisés par les Allemands, dans les régions envahies, qu'aucun de nous enfin, qui avons été les témoins indignés de mille actes de sauvagerie et de piraterie commis par nos ennemis, reprenne avec ceux-ci des relations normales ? Nous déclarons, pour notre part, que nous ne pouvons nous faire à cette idée. Nous admettons l'empire des lois économiques à la condition que des motifs d'un ordre plus puissant, ne viennent pas en contrarier l'effet. Or, qui pourrait nier que ces motifs existent et deviennent, à mesure que les deuils se multiplient, plus nom-

---

(1) Voici le texte, extrait du *Journal du Touring Club* et signé du président (les italiques sont dans le texte) :

- « Partout le mur !
  - « Plus de produits allemands chez nous : *le mur !*
  - « Plus de touristes allemands en France : *le mur !*
  - « Plus d'employés allemands dans nos hôtels : *le mur !*
  - « Le silence sur les stations et les sites allemands : *le mur !*
- le mur ! le mur ! »*

breux et plus cruels.... Qui de nous pourra ou voudra désormais, entretenir des rapports suivis avec des négociants allemands ? ». (1).

Sans doute, à cet appel émouvant, le premier mouvement sera de répondre par un *non* énergique.

Il faut pourtant remarquer que si le ressentiment peut rester longtemps vivace contre les personnes, il ne saurait l'être au même degré contre les choses. On peut haïr un peuple et néanmoins apprécier fort ses produits. M. Raphaël George Lévy veut-il me permettre de lui demander s'il est résolu à ne plus acheter, ni même lire, de livres ou revues allemandes? S'il me répond *oui*, j'admirerai cette fermeté, mais je devrai constater qu'elle ne sera donnée qu'à bien peu de personnes, à preuve l'avis que j'ai reçu ces jours-ci de deux côtés différents, de deux de nos plus grands établissements d'Enseignement supérieur, pour nous avertir qu'on avait enfin obtenu du Ministre des Affaires étrangères l'autorisation de recevoir à nouveau les publications allemandes.

S'il me répond *non*, parce que ses travaux et ses études l'obligent à se tenir au courant du mouvement scientifique allemand, je ferai remarquer que l'industriel qui a besoin de coke ou de produits chimiques pour sa fabrication, est en droit de faire exactement la même réponse.

Étant donnée la fatalité géographique — des plus fâcheuses, certes! — qui nous a donné l'Allemagne pour voisine immédiate (et que la frontière du Rhin ne changerait pas), étant donné d'autre part le fait qu'il n'est pas en notre pouvoir, ni à ce que je pense

---

(1) M. Raphaël George Lévy, dans la *Revue Hebdomadaire* de 1916, sous le titre *L'Union économique contre l'Allemagne*.

dans nos désirs, de les exterminer tous, les 70 millions qu'ils sont — alors, on ne pourra faire autrement que d'entretenir avec eux des rapports politiques, intellectuels, et économiques aussi. Passe encore si leur situation géographique était excentrique comme celle de l'Espagne ou de la Russie, mais les deux Empires ont le privilège de se trouver précisément au centre de l'Europe et au beau milieu des pays de l'Entente, de telle façon que ceux-ci ne peuvent communiquer entre eux qu'en leur demandant passage ou en s'astreignant à d'immenses circuits. Nous savons ce que nous coûte depuis la guerre cette interruption des communications : voulons-nous la perpétuer ?

On ne réfléchit pas non plus à ceci : que parmi les populations des deux ou quatre Empires, il y en a beaucoup qui nous sont très sympathiques, Tchèques, Danois, Polonais, Serbes, Roumains, Italiens, en supposant même qu'on n'y compte plus les Alsaciens-Lorrains. Faudra-t-il les englober tous, innocents et coupables, dans la même excommunication ? Je n'oublierai pas la figure attristée d'un jeune Tchèque qui, à l'ouïe de ce programme, me dit : vous voulez donc nous marquer aussi de la marque de Caïn ?... On sait à quelle fâcheuse confusion a donné lieu, dans les camps d'internés ou de prisonniers, cette difficulté de distinguer, au milieu des sujets ennemis, les nationalités amies. Ce sera une bien autre difficulté quand il s'agira de distinguer l'origine des marchandises !

On me dira sans doute qu'il n'y a pas à se faire de soucis, parce que, après la guerre, toutes ces nationalités se trouveront libérées et détachées des deux Empires. — Mais, même dans cette hypothèse, quoique politiquement séparées, elles resteraient

géographiquement enclavées dans les Empires du centre, en sorte qu'elles ne pourraient communiquer avec nous que par leur intermédiaire. Boycoter les produits austro-allemands, ce serait aussi boycotter les produits serbes et roumains qui, quoiqu'il advienne, n'auront guère d'autre route pour venir à nous que celle de l'Europe Centrale.

Enfin, même en ce qui concerne les produits austro-allemands, rien ne sera plus difficile que de constater leur origine. Les Allemands ont prévu le coup et ont déjà pris leurs mesures pour y parer. On trouvera ces précautions exposées dans un livre qui vient de paraître, de M. Herzog.

Les marchandises allemandes, dit-il, seront neutralisées; la fameuse marque *made in Germany*, dont l'Allemagne était fière à juste titre, puisque celle-ci en était arrivée à s'imposer même sur le marché anglais, sera discrètement effacée. Et ces marchandises seront vendues soit par des succursales des maisons allemandes qui ont déjà pris la précaution de s'installer dans les pays neutres (1), soit par des représentants pseudo-neutres qui viendront s'établir dans les pays de l'Entente.

Ce rôle d'intermédiaire sera pour le pays neutre une source de trop gros bénéfices pour qu'il soit disposé à y renoncer en épousant nos ressentiments (2). Et nombreux seront les Français, même parmi les signataires des Ligues Anti-Boches, qui.

---

(1) Plusieurs importantes maisons suisses ont déjà été achetées par des sociétés allemandes, en prévision de cette éventualité, et beaucoup aussi en Espagne.

(2) Remarquez que l'auteur du livre que nous venons de citer, et qui expose si complaisamment les moyens de tourner le boycottage, paraît être lui-même neutre, ingénieur à Zurich.

lorsqu'il s'agira d'acheter un produit dont ils ont l'habitude, telle eau dentifrice, par exemple, ou tel remède contre la migraine, seront trop heureux de le trouver comme soi-disant suisse et n'iront pas réclamer un certificat d'origine.

Cette campagne est donc vouée à l'insuccès, et surtout dans le cas où la guerre aurait l'issue victorieuse que nous attendons. Car il n'est pas dans la nature humaine, et surtout dans celle des Français, de garder longtemps rancune à l'ennemi quand il est à terre. Ce ne serait que dans le cas où l'issue de la guerre ne répondrait pas à l'attente de la France et de ses alliés, que le boycottage pourrait s'intensifier et se généraliser dans tous les pays de l'Entente, comme manifestation de la déception publique, et, en ce cas, pourrait prendre des proportions dangereuses pour l'Allemagne. De même que la grève des bras croisés est l'arme suprême des travailleurs qui n'en ont pas d'autre, de même la grève des acheteurs, la grève des bourses fermées, pourrait devenir l'ultime revanche des vaincus.

En sorte qu'il ne serait pas trop paradoxal de prétendre que ce que l'Allemagne a le plus à redouter, au point de vue de son avenir commercial, ce serait sa victoire !

Au reste, l'Allemagne a prévu ce danger et s'est préoccupée de le conjurer (1). Elle demande que le traité de paix, en cas de victoire de l'Allemagne, impose aux gouvernements de l'Entente l'obligation de réprimer tout boycottage de produits allemands, non seulement contre ceux qui le pratiqueraient, mais contre ceux qui le préconiseraient ! Prétention

---

(1) Voir le programme de « l'Association des Traités de Commerce » (*Handelsvertragsverein*) que nous reproduisons plus loin.

absurde assurément, non seulement parce que les Allemands ont été les premiers à boycotter les maisons Suisses qui travaillaient pour nous, mais surtout parce qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement d'empêcher, même chez lui, la grève des acheteurs. De tous les droits de l'homme, sans en excepter ni la liberté de la parole contre laquelle il y a le baillon, ni la liberté corporelle contre laquelle il y a la prison — le droit de ne pas acheter est celui qui défie le mieux toute contrainte.

Mais il serait pénible d'insister plus longtemps sur cette éventualité. Concluons donc sur ce point que, sauf le cas invraisemblable où il ne resterait plus que cette dernière extrémité, le boycottage sous forme de mouvement populaire ne saurait entrer dans le programme d'une politique économique.

## § 2. — LES DROITS PROHIBITIFS

Passons maintenant à l'autre forme possible du boycottage, celle qui est revêtue d'un caractère officiel, législatif et se réaliserait en fermant nos frontières aux produits austro-allemands ou tout au moins en les frappant de droits prohibitifs, tels que ceux de 50 p. o/o de leur valeur que le premier ministre de la Nouvelle-Zélande a déjà annoncés (1).

Remarquons tout d'abord que l'application de telles mesures se trouvent subordonnées à la condition non seulement d'une victoire de l'Entente, mais d'une victoire telle que l'Allemagne en soit réduite à

---

(1) A la Chambre de Commerce (août 1915), M. Carson a demandé qu'à titre de représailles contre les actes de cruauté commis par les Allemands, une loi fût votée pour exclure du territoire de l'Empire toutes marchandises allemandes pendant vingt et un ans.

subir, sans pouvoir les discuter, les conditions qui lui seront imposées. Car il est bien évident qu'à moins que l'Allemagne ne fût réduite totalement à l'impuissance, elle ne signera pas un traité de paix qui ne lui garantirait pas, sinon le traitement de la nation la plus favorisée, du moins que ses produits ne seront frappés d'aucuns droits prohibitifs et que ses nationaux jouiront des mêmes droits que tous autres étrangers (droits de domicile, de commerce, d'acquisition, etc.).

Admettons cependant que l'issue de la guerre soit telle que les puissances de l'Entente puissent interdire complètement aux Empires du Centre l'accès de leurs marchés et même qu'elles réussissent à les acculer à la ruine.

D'abord, ne faut-il pas prendre garde que cette défaite économique de l'Allemagne ne devint pour elle une victoire morale? Car, que de fois n'a-t-elle pas répété que la guerre actuelle n'avait d'autre but que sa ruine commerciale, à elle, et que la coalition ourdie par l'Angleterre, sous couleur de défendre les droits des peuples, ne visait qu'à se débarrasser d'un concurrent dangereux. Si la victoire de l'Entente devait avoir pour résultat le boycottage de l'Allemagne, voilà l'aveu, s'écrierait-elle, voilà les responsabilités établies! (1)

Ecartons cependant cet argument, en admettant que les gouvernements de l'Entente réussissent à se convaincre, et à convaincre surtout les pays neutres que le boycottage de l'Allemagne n'a point un but intéressé, mais qu'il est imposé simple-

---

(1) Le *Morning Post* écrivait : « Notre but doit être de détruire le commerce de l'Allemagne, parce que c'est du commerce que vivent les nations ».

ment comme « une des conditions nécessaires d'une paix durable ». Mais il y aura d'autres motifs de réfléchir.

Dans l'hypothèse d'une victoire telle qu'on la suppose, une énorme indemnité de guerre serait certainement imposée à l'Allemagne. Or, le boycottage aurait précisément pour résultat de la rendre irrécouvrable. Supposons un créancier hypothécaire qui empêcherait son débiteur de vendre ses récoltes. Comment celui-ci pourrait-il le payer? Où prendrait-il l'argent? Mais passons aussi sur cette éventualité.

La plus forte objection à la prohibition des produits allemands, c'est qu'elle froisserait bien des intérêts — je ne parle pas de ceux des ennemis — mais de ceux de nos alliés et même de nos propres nationaux.

De nos alliés d'abord.

Un système de boycottage ne peut être efficace que si tous les pays alliés forment un bloc. S'il y a des fissures dans la digue, tout s'effondrera et ira à vau l'eau. Car il est bien évident que si l'un des pays de l'Entente venait à rompre le pacte, secrètement, sinon officiellement, et reprenait ses rapports avec les Empires du Centre, il y trouverait l'énorme avantage de prendre la place laissée vide par les autres membres de la coalition, et ceux-ci joueraient, sans aucune utilité, le rôle de dupes. Or, est-il vraisemblable qu'un tel bloc puisse être sinon formé, ou du moins maintenu longtemps entre dix Etats, disons même quatorze, car les Dominions du Canada, de l'Afrique Australe, de l'Australasie, et l'Empire de l'Inde, doivent être considérés au point de vue économique, comme des Etats autonomes — quatorze Etats dispersés sur toute l'étendue du globe terrestre?

A voir combien de peine ont les Alliés en ce moment, à appliquer le mot d'ordre « unité d'action, unité de front », on peut juger de la peine qu'ils auraient à faire un seul front sur le terrain économique !

Si l'Australie (1) a manifesté très explicitement, du moins par l'organe de M. Hughes, l'intention de prohiber les importations minières des pays ennemis, et même de prohiber l'exportation de certaines matières premières à destination de l'Allemagne, telles que le zinc — la Russie ni l'Italie n'ont jusqu'à présent rien fait prévoir de tel : tout au contraire ! — Une telle résolution serait en effet presque irréalisable pour elles. Elles ne peuvent pas se passer de l'Allemagne, ni comme vendeuses, ni même encore comme acheteuses. A qui la Russie pourrait-elle vendre ses céréales ? A qui l'Italie ses primeurs et ses soies ?

Enfin et surtout il y a les intérêts de nos propres concitoyens qui se trouveraient lésés — nous ne visons pas leurs intérêts en tant que consommateurs, car ils se résigneraient sans doute d'assez bonne grâce à se passer de tel ou tel article dont ils avaient l'habitude — mais de leurs intérêts en tant que producteurs qui sont beaucoup plus graves.

Les uns ont besoin de l'Allemagne pour leur fournir les matières premières ou machines nécessaires à leur industrie : nos métallurgistes ne peuvent se passer de coke et nos agriculteurs ne peuvent que

---

(1) Encore n'est-il pas dit que M. Hughes exprime l'opinion de toute l'Australasie. L'ex-ministre du commerce de la Nouvelle-Zélande, M. Fisher, disait récemment dans un meeting à Liverpool : « Je ne pense pas que nous ayons beaucoup à gagner à une politique prohibitive si nous voulons mettre en échec le commerce allemand. Ce qu'il faudra, ce sera une meilleure organisation et de meilleurs ouvriers ».

difficilement se passer de potasse pour certaines cultures (la pomme de terre notamment). Or, l'Allemagne avait jusqu'à présent le monopole de ces matières premières, et aussi celui de certains produits fabriqués ou mi-fabriqués, tels que teintures, produits chimiques, appareils électriques et optiques, etc. Même au cours de cette guerre, on a dû se servir de magnétos allemands, et les fabricants de bonneterie ont dû faire venir d'Allemagne leurs aiguilles à tricoter : le Gouvernement, pour ne pas réduire ces fabriques à s'arrêter, a fermé les yeux et laissé ces articles entrer sous le couvert des neutres (1).

Pourra-t-on mieux se passer des produits allemands après la guerre ? C'est peu probable, à preuve ce vœu étonnant de la Fédération des Industriels elle-même : « que le traité de paix impose à l'Allemagne la fourniture régulière et annuelle à la France, de quelques millions de tonnes de charbons », en sorte qu'au lieu de marcher vers la prohibition des importations allemandes, nous aurions en perspective l'importation obligatoire ! (2).

---

(1) On trouvera ce fait curieux dans le compte rendu des *Traux des Commissions mixtes*, tome II, p. 275.

Les cartes de Noël illustrées (*Christmas*) viennent de subir en Angleterre une forte crise, car elles étaient toutes fabriquées en Allemagne. On s'efforce de les remplacer par des cartes faites en Angleterre ; cela paraît bien simple. Eh bien ! un des principaux commerçants de cet article craint qu'on n'y réussisse pas, parce que le climat de l'Angleterre, trop brumeux, ne se prêterait pas à la confection du papier opaliné et au tirage lithographique. On le voit, que de difficultés, pour la moindre chose, à modifier la localisation des industries !

(2) « La Fédération des Industriels estimerait nécessaire que l'Allemagne fût tenue de nous fournir les quantités de charbon dont nous serions déficitaires, ces fournitures étant à imputer sur les réparations dues. » (*Rapport de la Fédération des Industriels et Commerçants français.*)

On s'écrie qu'il serait honteux d'aller demander à l'Allemagne les moyens de nous relever et pour cela de leur acheter peut-être les machines mêmes et les stocks qu'ils nous auront volés. Mais pense-t-on que si, pour ne pas subir cette humiliation, nous laissons nos usines en ruines, ou ajournons indéfiniment leur relèvement, ce ne serait pas faire encore mieux le jeu de nos ennemis ?

On dit aussi que nous apprendrons à produire ce qui nous fera défaut : « Plus nous parcourons la liste des principales importations allemandes en France, dit M. Raphaël George Lévy, dans l'article déjà cité, et mieux nous comprenons qu'il nous est facile de nous passer de cette source. » Ce n'est pas l'avis de la Fédération des Industriels et Commerçants Français, qui sont pourtant les mieux en situation d'être renseignés. « Nous resterons toujours, disent-ils dans leur Bulletin, dans une certaine mesure, tributaires de l'Allemagne. De toutes façons, l'exclusion de notre marché de toutes marchandises d'Outre-Rhin paraît une utopie. » (1).

Il est vrai que M. Raphaël George Lévy nous indique le moyen de nous passer des importations

(1) Année 1916, p. 232.

L'Association Nationale d'Expansion Economique dit de même, dans la conclusion à son étude sur « les relations économiques entre la France et l'Allemagne avant et après la guerre » (Circulaire N° 6) : « En résumé, il apparaît que le tribut de plus de 1 milliard que nous payons à l'Allemagne pourrait subir une forte réduction... mais il restera qu'il serait à peu près impossible de renoncer à la houille allemande et difficile, du moins pendant les premières années, de nous passer complètement des matières premières de l'industrie des colorants et même de certaines couleurs. »

Au Comité Franco-Anglais (23 mai 1916) M. de Peyerimhoff dit : 1° Que nos mines de charbon ne peuvent produire plus qu'elles ne le font ; 2° que le charbon anglais a un prix de re-

allemandes. Pour la houille, nous n'en aurons plus besoin, parce que nous reprendrons le bassin de la Sarre, pour le houblon, plus besoin non plus, parce que l'Alsace récupérée nous le fournira... De même sans doute pour la potasse. Evidemment, si l'on admet que la victoire nous permettra de reprendre à l'Allemagne toutes les richesses qui nous manquent, nous n'aurons plus besoin de les lui acheter. Mais on pourrait dire qu'en ce cas aussi il deviendra bien superflu de prohiber ses importations, car inutile de boycotter qui n'a plus rien.

D'autres pensent pouvoir sortir d'embarras en exemptant de la prohibition les articles qui seront reconnus indispensables à notre industrie. C'est ce que dit, notamment, M. Landry, député. (1).

Mais comment un économiste aussi averti que M. Landry peut-il s'imaginer que les Allemands tomberont dans ce panneau ? Ce serait bien méconnaître leur sens commercial que de croire qu'ils n'ont pas prévu cette tactique et n'ont pas déjà pris leurs mesures pour y parer. Dans le livre de M. Herzog cité tout à l'heure, on peut voir que dans le cas où tout ou partie des marchandises allemandes seraient frappées de droits prohibitifs, l'Allemagne refusera l'exportation de toute matière première ou auxiliaire reconnue nécessaire à l'industrie des pays qui prohiberont ses produits.

---

vient plus élevé que le charbon allemand et doit payer plus de frais de transport ; 3° qu'il faudra donc demander aux Allemands la houille à coke ; 4° qu'il faudra aussi leur vendre notre fer excédent de fer ; « une interdiction pour nous de leur vendre notre fer aurait aussi pour effet de nous affaiblir, car elle relèverait appréciablement le prix de l'unité de fonte ».

(1) « Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'envisager une prohibition des marchandises ennemies. Nous ne croyons même pas

D'ailleurs il y a une autre grande catégorie de nos nationaux qui se trouverait lésée : ce sont tous ceux qui travaillent pour l'exportation. Ce serait une chimère en effet, de s'imaginer que la prohibition pût être restreint aux importations allemandes tout en laissant libre cours à nos exportations. D'abord, en tant que le boycottage s'inspire d'un idéal patriotique et moral, il est clair qu'il serait illogique de prohiber les rapports avec l'ennemi sous forme d'achats tout en les maintenant à titre de vente parce que sous cette forme ils sont lucratifs. Mais d'ailleurs, même en admettant que nous sacrifions la morale à l'intérêt et que le futur régime commercial permette, voire même encourage l'exportation vers l'Allemagne, cela ne servirait à rien, car ici comme à propos de la distinction de tout à l'heure entre les importations tolérées et celles qui ne le seraient pas, les Allemands déjoueraient cette tactique puérole. Ils ont déjà annoncé que toute mesure prohibitive contre les importations allemandes provoquera immédiatement des mesures de rétorsion contre nos exportations. Même la prévoyance des Allemands va si loin à cet égard qu'ils se préparent à faire une enquête statistique pour savoir quelle était la proportion des

---

qu'il faille songer à appliquer à ces marchandises un tarif spécial de défaveur. On ne conçoit guère, en effet, que, le traité de paix une fois signé, une guerre ouverte puisse se poursuivre sur le terrain économique. Mais il faudrait appliquer aux marchandises ennemies notre tarif général, aménagé de manière à opposer une barrière pratiquement infranchissable à l'entrée de ces marchandises — sauf exceptions qui s'imposeraient, par exemple pour certaines matières premières que nous serions obligés à aller chercher chez nos ennemis ou que nous aurions un intérêt majeur à leur demander. » (LANDRY, Note au Comité Franco-Britannique sur *Les principes directeurs de notre politique douanière.*)

articles allemands importés avant la guerre par chaque maison des pays de l'Entente et la comparer à celle qui suivra la guerre ; et si cette comparaison révèle une diminution, alors même qu'on n'aurait pas inscrit dans le tarif des douanes des droits différentiels, on saura que ces produits allemands subiront un « boycottage » plus ou moins occulte et on agira aussitôt en cherchant quelles sont les interdictions d'exportation de produits français, ou d'exportation de produits allemands, qui pourront frapper dans ses parties les plus sensibles l'industrie des pays de l'Entente. Ainsi, il n'y a pas d'erreur, si on ne veut plus de l'Allemagne comme fournisseur, on ne l'aura plus pour client ; c'est à prendre ou à laisser.

Au reste, quand bien même les Allemands n'useraient pas de rétorsion — et peut-être seraient-ils assez habiles pour le faire — peu importe, car c'est un axiome de l'économie politique familier même à tous les candidats aux examens, mais dont la démonstration serait hors de propos ici, que l'importation et l'exportation sont solidaires, en sorte que si le courant de l'une vient à cesser, le contre courant de l'autre ne tarde pas à cesser aussi.

Or, ce ne serait pas peu de chose que de perdre le débouché de l'Europe centrale ! L'Allemagne est un gros client pour la France, le plus gros après l'Angleterre et la Belgique — et un gros client pour tous les pays de l'Entente. La France vend près de 900 millions à l'Allemagne et seulement 50 millions à l'Autriche — soit en tout, quinze fois plus qu'à la Russie ! Or, après la guerre, quand il faudra faire rentrer notre or, solder les énormes achats faits à crédit à l'étranger, et relever le taux du change, et que la vente à l'étranger sera le principal sinon l'unique moyen de réaliser tout cela, ce ne sera certes pas le

moment de sacrifier, si on peut l'éviter, un milliard d'exportations (1).

Le dommage serait encore plus sensible pour la Russie et l'Italie qui placent dans les deux Empires du Centre, non pas seulement, comme nous, 1/8, mais, pour la première, plus de la moitié, et pour la seconde, plus du quart de leur exportation totale.

On répondra, de même que tout à l'heure pour le manque de certaines matières premières, que nos industriels sauront retrouver dans les pays amis ou chez les neutres, les débouchés qui leur seront fermés du côté de l'Europe centrale. Mais remarquez que tous les autres pays de l'Entente, s'ils s'associent au boycottage, comme on le suppose, se mettront aussi en quête de débouchés et les chercheront chez nous en même temps que nous les chercherons chez eux. On verra donc les 7 milliards de marchandises françaises, anglaises, russes, italiennes, belges, etc., qui naguère se dirigeaient vers l'Allemagne et l'Autriche, refluer vers les pays de l'Entente, cherchant à s'y caser, et se croiser en tous sens comme des vols d'oiseaux effarés qui ont perdu leurs nids et cherchent à s'installer chacun dans le nid des autres!

Où la Russie trouvera-t-elle le placement des cen-

---

(1) « On a partout la conviction qu'il est absolument nécessaire de se rendre maître du commerce allemand, de boycotter l'Allemagne, de l'empêcher à tout prix de reprendre et de maintenir les rapports commerciaux avec les pays avec lesquels elle est actuellement en guerre. Or, cela n'est ni possible, ni désirable. » (*Economista*.)

Le professeur Pantaleoni, dans la *Vita Italiana*, déclare « enfantine » toute politique tendant à interdire la vente des produits allemands.

Les journaux russes ne sont pas plus favorables. Nous en donnons quelques extraits plus loin. Et les économistes russes se sont prononcés catégoriquement contre cette politique : ils y voient la ruine de l'agriculture russe.

taines de millions de tonnes de céréales qu'elle vendait à l'Allemagne? Pas en Angleterre, qui donnera naturellement la préférence au blé de ses colonies du Canada et d'Australie, pas beaucoup en France et en Italie, qui n'en importent que dans les mauvaises années et espèrent bien arriver à s'en passer. A qui l'Italie vendra-t-elle ses primeurs et ses fruits? Pas à la France, puisque celle-ci se trouve, au contraire, en concurrence avec elle dans cette branche de la production. Et à qui vendrons-nous, nous, le minerai de fer de Lorraine, de Normandie et plus tard de l'Ouenza, alors que la production actuelle dépasse déjà de beaucoup nos besoins?

Même en supposant que nos industriels réussissent à retrouver leurs industries perdues, ce ne serait qu'à la longue et avec persévérance : or ce sera tout de suite, dès la fin des hostilités, sans perdre une minute, qu'il faudra, si possible, se procurer tout l'outillage indispensable pour la remise en marche de nos fabriques, rassembler notre clientèle dispersée et rouvrir tous les débouchés indispensables pour nos exportations avant que d'autres s'en soient emparés. Ce sera une question d'heures, et de vie ou de mort, pour le relèvement de l'industrie française.

Et remarquez qu'avec cette politique ce ne sont pas seulement nos exportations vers l'Allemagne qui seraient perdues, mais celles mêmes vers les pays neutres qui se trouveraient compromises. Il est évident en effet que si les Empires du Centre se voient dorénavant fermer les marchés de l'Entente, ils feront des efforts frénétiques pour s'emparer des marchés des pays neutres et surtout de ceux de l'Amérique Nord et Sud. Il ne faut pas se dissimuler qu'ils auront beaucoup de chances d'y réussir, grâce à tant de liens créés par leurs émigrants et par leurs magnifiques

lignes transatlantiques ; leur flotte — malgré ses pertes, peut se trouver accrue par les immenses bateaux qu'ils ont en ce moment sur les chantiers — grâce aussi à bien des complicités sympathiques qu'une politique de boycottage aurait pour effet de réchauffer (1), et grâce enfin à la dépréciation du mark allemand qui agira comme une forte prime à l'exportation. La perte au change étant en ce moment de 30 p. 0/0 avec la plupart des pays neutres, cela veut dire que les Allemands pourront vendre à l'étranger au prix de 70 ou 75 ce qui vaut 100 en Allemagne et réaliser encore un bénéfice. Il est donc très possible que les produits allemands, s'ils ne trouvent plus à se placer chez nous, prennent notre place sur les marchés des pays neutres, en sorte que le commerce des pays de l'Entente perdrait non seulement les 7 milliards qu'elle exportait dans l'Europe Centrale, mais tout ou partie des 20 ou 25 milliards qu'elle exportait dans les pays neutres (2).

Enfin, il ne faut pas oublier qu'un encerclement économique des Empires du Centre serait le plus sûr moyen de réaliser entre eux cette Union Econo-

---

(1) Parmi les extraits des journaux américains cités dans la Circulaire N° 15 de l'Association Nationale d'Expansion Economique voici seulement celui du *Sun* (15 juin 1916, qui n'est pas la plus sévère : « Le bon sens et l'expérience condamnent comme une folie toute tentative de réduire à néant l'initiative productrice et commerciale de l'Allemagne. D'ailleurs, ce serait là une cause perpétuelle de guerres pour l'avenir, et toutes les nations ont intérêt à ce que chacune d'elles travaille et produise le plus possible. »

(2) Rien qu'aux États Unis les pays de l'Entente exportaient pour 4.600 millions de francs (année fiscale juin 1913-juin 1914), et les deux Empires seulement pour 1.900 millions. Il est très possible qu'au cas de boycottage de l'Allemagne, ou même tout simplement au cas de droits préférentiels accordés par les pays de l'Entente entre eux, ces proportions fussent tôt ou tard interverties.

mique dont il a été tant parlé. Ce nouveau Zollverein se heurte actuellement à beaucoup d'obstacles et est loin d'être chose faite. mais il est évident qu'il s'imposerait comme une nécessité pour les deux Empires du jour où on les déclarerait en état de blocus perpétuel. Et il est probable que cette Europe Centrale (*Mittel Europa*) rallierait à elle, de gré ou de force, tous les Etats de la péninsule balkanique et peut être ceux de la Baltique.

Par tous ces motifs, une politique commerciale qui se donnerait comme but l'étranglement économique de l'Allemagne, paraît devoir être plus dangereuse qu'efficace. D'ailleurs, quel avantage trouverions-nous à avoir pour voisin une Allemagne ruinée? Au point de vue militaire peut être, et encore n'est-ce pas sûr : au point de vue commercial, certainement non. Une Allemagne ruinée, ce serait pour nous non seulement la disparition d'un gros marché, mais l'aggravation d'une concurrence déjà suffisamment dangereuse, car cet appauvrissement de l'Allemagne aurait nécessairement pour conséquence un abaissement des salaires et des profits, lequel, sans affaiblir sa puissance de travail et d'organisation, lui permettrait de vendre à meilleur marché. Ce serait une sorte de Japon que nous aurions installé au centre de l'Europe.

### § 3. — LA GUERRE DÉFENSIVE.

Mais sans aller jusqu'au boycottage, on peut néanmoins se proposer un programme de guerre économique, guerre seulement défensive. Il semble bien que tel ait été le programme de la Conférence Economique entre les puissances de l'Entente, réunies à Paris les 14-17 juin 1916.

Dans les « Résolutions », publiées avec les signatures

des représentants des huit pays alliés (le Montenegro n'y figure pas, et le Portugal et la Roumanie n'avaient pas encore pris parti), nous ne voyons aucune intention de coalition à l'effet d'exclure toute importation de produits allemands. Au contraire, puisqu'il y est dit : (§ 2.) « Les Alliés conviennent que le traitement de la nation la plus favorisée, ne pourra être accordé, à ces puissances pendant un nombre d'années à déterminer » — d'où il résulte, par *a contrario*, que non seulement le commerce avec les Empires ne sera pas prohibé, mais même que l'éventualité de les voir bénéficier du traitement de la nation la plus favorisée n'est pas absolument exclue, puisqu'elle est seulement ajournée pendant un certain nombre d'années.

Il est vrai qu'un article prévoit la possibilité de recourir : « à des droits de douane ou à des prohibitions, à titre temporaire ou permanent », mais ce texte même et le contexte impliquent qu'il ne s'agit que de prohibitions portant sur certains produits spécifiés, ceux jugés « essentiels pour le développement normal de l'activité économique » des pays soussignés. (1).

---

(1) Voici le texte des Résolutions de la Conférence Économique (*Mesures transitoires*) :

## II

Considérant que la guerre a mis fin à tous les traités de commerce avec les puissances ennemies... les Alliés conviennent que le traitement de la nation la plus favorisée ne pourra être accordé à ces puissances pendant un nombre d'années qui sera déterminé par voie d'entente entre eux.

Les Alliés s'engagent à s'assurer mutuellement, pendant ce nombre d'années et dans toute la mesure du possible, des débouchés compensateurs pour le cas où des conséquences désavantageuses pour le commerce résulteraient de l'application de l'engagement prévu...

## III

Les Alliés se déclarent d'accord pour conserver pour les pays

Les commentaires donnés par quelques uns des membres de la Conférence et par le Président lui-même, M. Clémentel, sont plus explicites encore.

« Par les mesures prévues, dit-il, les Alliés réduiront sensiblement les achats qu'ils faisaient autrefois aux pays ennemis ». Mais « il n'a pas été un instant question à la Conférence, d'adopter une politique douanière d'ensemble : chaque Allié conservera sa pleine indépendance » (1).

Au reste la Note de l'Entente, en réponse à l'invitation du président Wilson de préciser les conditions de la paix, n'annonce aucune intention de prohiber les importations allemandes. Au contraire elle affirme « le droit à la liberté de développement économique que possèdent tous les peuples, petits et grands ».

Mais si la Conférence Economique a écarté toute politique de boycottage systématique, et si, a ce

alliés, avant tous autres, leurs ressources naturelles pendant toute la période de restauration...

#### IV

Afin de défendre leur commerce, industrie, agriculture, navigation, contre une agression économique résultant du dumping ou de tout autre procédé de concurrence déloyale, les Alliés décident de s'entendre *pour fixer une période de temps pendant laquelle...* les marchandises originaires des puissances ennemies seront assujetties ou à des prohibitions ou à un régime spécial qui soit efficace.

(1) Les deux délégués russes à la Conférence Économique des 14-17 juin, MM. Pokrovski et Priléjaïef, ont déclaré catégoriquement dans les journaux russes que : « La Conférence n'avait nullement jugé nécessaire d'interdire complètement tous rapports commerciaux avec les Allemands... En refusant à l'Allemagne les avantages de la nation la plus favorisée, nous ne nous fermons pas l'accès des marchés allemands. »

« Cette lutte économique n'était une menace pour personne : elle avait un caractère purement défensif... »

point de vue, les critiques qui lui ont été adressées, par la presse de divers pays neutres (1) sont d'une sévérité exagérée, il n'en est pas moins vrai qu'elle a élaboré, ou au moins esquissé, un programme de guerre économique, guerre dite défensive, il est vrai. La Conférence a pris comme base de ses « Résolutions » et admis comme principe incontestable, comme postulat, que les puissances ennemies « avaient pour but évident d'établir leur domination sur la production et les marchés du monde entier, et d'imposer aux autres pays, une hégémonie inacceptable ».

« En face d'un péril aussi grave, les représentants des pays alliés (2), dans un souci de défense nécessaire et légitime, considèrent qu'il est de leur devoir de prendre toutes les mesures propres à assurer... leur pleine indépendance économique et le respect des saines pratiques commerciales ». La Chambre de Commerce de Londres a employé une formule un peu différente mais ayant la même signification : « Réglementation des relations commerciales avec tous les pays ennemis, de façon à rendre impossible un retour aux conditions d'avant la guerre ». (17 janvier 1916).

(1) Notamment aux États-Unis — par exemple celle du *New-York American*, qui qualifie le programme de la Conférence de « machination stupide et criminelle ».

(2) « Les Alliés décident de prendre sans délai les mesures nécessaires pour s'affranchir de toute dépendance des pays ennemis relativement aux matières premières et objets fabriqués essentiels pour le développement normal de leur activité économique.

« ... Quels que soient les moyens employés, le but poursuivi est .. de maintenir et de développer leur indépendance économique au regard des puissances ennemies. »

(Résolutions de la Conférence Économique, 14-17 juin 1916.)

Voilà donc la politique commerciale des pays de l'Entente après la guerre, bien définie; il s'agit pour eux de se défendre contre une politique de conquête économique de la part de l'Allemagne, conquête qui serait déjà en partie réalisée et destinée à s'intensifier encore plus après la guerre. Cette guerre purement défensive se trouverait donc justifiée à peu près par les mêmes motifs que la guerre politique actuelle.

Toutefois, si, lorsqu'il s'agit de guerre politique, on peut réussir plus ou moins facilement à savoir dans quel cas elle est défensive, cela est moins facile quand il s'agit de guerre économique. Car en quel sens faut-il prendre cette affirmation que l'Allemagne veut établir sa domination sur les marchés du monde entier, et « imposer aux autres pays, une hégémonie inacceptable ? »

Est-ce en ce sens que son commerce, et notamment son commerce d'exportation, avait pris un essor incroyable et dont le taux d'accroissement dépassait de beaucoup celui des autres pays ? En effet, de 1880 à 1913, le commerce de l'Allemagne a passé de 7.100 millions à plus de 26 milliards, donc a presque quadruplé, tandis que celui de la France passait de 8.500 millions à 15.400 millions, donc ne doublait pas tout à fait, et celui de l'Angleterre de 17.000 millions à 35.000 millions, donc doublait exactement. Et si l'on ne regardait qu'aux exportations, le progrès de l'Allemagne serait encore plus marqué (1).

Mais qu'est-ce à dire ? On peut envier un pays à

---

(1) Voici les chiffres (en millions de francs) qui mesurent les progrès du commerce extérieur pour les quatre plus grands pays industriels depuis trente ans divisés en deux étapes :

raison de son développement commercial, mais non évidemment lui en faire un crime. On ne peut pas poser en thèse que l'extension du commerce international est une forme de l'impérialisme : on ne l'a jamais dit de l'Angleterre ; et pourtant elle distace de beaucoup l'Allemagne — de plus du double, si l'on additionne le commerce de la métropole et celui de ses colonies. Mais il paraît aussi déraisonnable de voir dans l'essor commercial de ces deux pays une manifestation de l'esprit de conquête qu'il le serait de chercher dans l'ascension beaucoup plus lente du

	Allemagne	États-Unis	Angleterre	France
1880 .....	7.100	7.500	17.600	8.500
1900 .....	12.970	11.400	22.100	8.300
1913 .....	26.700	22.500	35.100	15.400
Accroissement sur 1880 ...	276 %	200 %	100 %	80 %
Accroissement sur 1900 ....	106 %	97 %	59 %	84 %
Quotient par habitant ...	395 fr.	237 fr.	788 fr.	390 fr.

On voit que l'Allemagne a devancé de beaucoup les autres pays comme essor ascensionnel ; toutefois, cette impression triomphale doit être ramenée à de plus justes proportions, parce qu'il faut remarquer (remarques qu'on ne fait pas d'ordinaire) :

1<sup>o</sup> Que malgré cet essor, le chiffre du commerce de l'Allemagne reste encore loin de celui de l'Angleterre ;

2<sup>o</sup> Que, mesuré par tête d'habitant, le quotient de l'Allemagne n'est que la moitié de celui de l'Angleterre et presque pas supérieur à celui de la France ;

3<sup>o</sup> Que, même en ce qui concerne le taux d'accroissement, si on ne considère que les treize dernières années, celui de l'Allemagne ne dépasse pas beaucoup celui de la France (106 % contre 84 %).

On remarquera ce fait curieux, mais qui n'a rien à faire avec notre sujet, que de 1880 à 1900 le commerce de la France a *diminué* : son essor est tout entier dans la dernière période.

commerce français une manifestation d'esprit pacifiste : c'est ailleurs qu'il faut le chercher.

Non, ce n'est point le progrès commercial de l'Allemagne que l'on incrimine, mais les moyens qu'elle emploie (1). Il y est fait allusion dans le texte des Résolutions cité ci-dessus : « assurer le respect des saines pratiques commerciales », mais c'est un peu vague. Le commentaire du président de la Commission, M. Clémentel, donne quelques précisions. Il s'agit de lutter d'abord contre le *dumping*, puis contre « l'ingérence des ennemis dans notre vie économique », contre « l'espionnage commercial », contre « le drainage par des Compagnies étrangères d'une grande partie du fret ». Et contre chacun de ces moyens offensifs, il s'agit d'employer des modes de défense appropriés — contre le *dumping*, des majorations de droits sur l'article *dumped*; contre l'ingérence des ennemis dans notre vie économique, des lois restrictives de l'immigration et de la naturalisation; contre le drainage de notre fret, la fermeture de nos ports aux navires allemands ou tout au moins le rétablissement des surtaxes de pavillon.

Une étude attentive de chacun de ces griefs dépasserait de beaucoup les limites de ce travail. Disons seulement que c'est, à notre avis, regarder les choses par le petit bout de la lorgnette que de voir dans l'emploi de ces petits moyens la cause du merveilleux développement du commerce allemand et de compter par conséquent qu'il suffirait d'y parer pour mettre en échec ce qu'on appelle l'hégémonie

---

(1) « Là où s'installe le commerce allemand, ce n'est pas seulement un tribut qu'il perçoit; c'est une occupation qu'il prépare. L'œuvre de paix dissimule l'œuvre de guerre. » (Déclaration de M. Clémentel dans *Le Temps* du 22 juin 1916.)

commerciale de l'Allemagne. Il faut savoir reconnaître que la marche à pas de géant du commerce allemand tient à des causes d'ordre supérieur qui ont été d'ailleurs maintes fois signalées telles que l'aptitude à utiliser les découvertes scientifiques, à comprendre et à satisfaire les goûts des consommateurs, à organiser et discipliner les activités individuelles.

En ce qui concerne le *dumping*, mot inconnu encore il ya peu d'années, aujourd'hui familier à tous les candidats aux examens d'économie politique et qui doit sans doute en partie son succès à ce qu'il est intraduisible (il signifie à peu près nettoyer) — c'est simplement le fait d'écouler à rabais à l'étranger, l'excédent de la production, comme font les magasins qui annoncent : Grande liquidation à perte. Comme on peut le penser, un tel système n'est pratique que dans des cas exceptionnels. On dit que c'est là une tactique diabolique ayant pour but de ruiner l'industrie étrangère en la sous-vendant. Mais, je ne sais pas si on pourrait citer un seul cas dans lequel cette méthode ait été appliquée avec assez de suite et de persévérance pour que ce résultat ait été atteint. Tandis qu'inversement, on pourrait citer maintes industries à l'étranger qui ont trouvé un notable avantage à s'approvisionner à bas prix des matières premières ainsi *dumped* et même qui en ont profité pour faire une concurrence fructueuse à l'industrie allemande elle-même : par exemple en Angleterre pour la coutellerie ou pour l'eau de Cologne vendue meilleur marché que l'eau de Cologne allemande. On ne voit pas très bien un pays faisant un *casus belli* au fait que du charbon ou des rails lui sont vendus au-dessous des cours. En tout cas, ce n'est pas en Allemagne que le *dumping* a été inventé, ainsi que le

nom l'indique ; il y a été appliqué seulement avec cette science méticuleuse qui caractérise la méthode allemande. (1). Mais tout autre pays peut s'en servir aussi s'il estime que c'est là une arme irrésistible. Et il semble bien que les industriels français ne se soucient pas, par des déclarations trop générales qui pourraient se retourner contre eux, d'en interdire l'emploi (2). Toute prime accordée par l'Etat à une industrie (il y en a bon nombre en France) est du *dumping* puisque cette prime a précisément pour but de permettre à l'industrie privée de vendre au-dessous du prix réel de revient.

En ce qui concerne la concurrence des navires allemands qui viennent si bien écrémer le fret dans nos ports, on vise surtout les grands paquebots transatlantiques allemands qui font escale à Cherbourg, mais ils n'y prennent guère que des voyageurs. Evidemment s'il y avait beaucoup de voya-

(1) La *Kreiszeitung* (*Gazette de la Croix*) dit : « Le danger du *dumping* réside uniquement dans la fantaisie de cerveaux surchauffés qui aperçoivent des spectres partout où apparaît l'activité allemande et même partout où on la soupçonne » (10 juillet 1916). Il y a du vrai dans cette appréciation. Au reste, le même journal déclare que si l'on veut s'entendre pour une prohibition internationale du *dumping*, l'Allemagne est toute prête à y adhérer.

(2) « Quel que soit notre désir de lutter contre le système du *dumping*, il faut éviter que la Fédération prenne l'initiative de tomber dans des formules qui, par leur absolutisme, empêcheraient de suivre une politique économique nécessaire en paralysant nos propres efforts d'expansion. Comme le dit fort justement le Mémoire présenté au Gouvernement au nom de la Fédération, le *dumping* ne se prête à aucune définition rigoureuse. C'est ainsi que certains Etats étrangers estiment que les primes à la navigation sont du *dumping*. . . »

(Allocution du Président de la Fédération des Industriels et Commerçants, M. André Lebon, séance du 5 septembre 1916.)

geurs, même Français, qui préféraient aller chercher à Cherbourg les paquebots allemands plutôt que de prendre au Havre les navires des Compagnies françaises, c'est qu'ils avaient quelques bonnes raisons pour cela. Il sera facile de les en empêcher dorénavant, si l'on veut, mais le résultat à attendre au point de vue de la lutte commerciale contre l'Allemagne sera insignifiant.

L'infiltration des Allemands dans notre commerce et notre industrie, sous forme soit de représentants, soit de succursales de maisons allemandes, soit de participations à des sociétés françaises ou pseudo-françaises, est un grief plus sérieux que les précédents (1). Ce n'est point que l'immigration étrangère doive être considérée comme un mal : elle peut rendre au contraire de grands services et même, en ce qui concerne la France, on peut dire qu'elle est nécessaire. Et, en somme, si le commerce, la banque et l'industrie française ont souvent employé des Allemands, c'est qu'ils y trouvaient leur compte : ceux-ci ne se sont pas imposés de force. Et même dans certains cas que l'on cite comme exemple de l'invasion économique allemande et du péril allemand, notamment les exploitations de minerai de fer près de Caen, il serait plus exact de voir là un service rendu à notre pays, puisque, sans l'initiative

---

(1) La Fédération des Industriels Français demande :

Que, pour toute société concessionnaire ou fournisseur de l'État, l'administration soit exclusivement française, le capital en majorité français, que les actions accessibles aux étrangers ne donnent ni droit électoral ni droit d'éligibilité, et que, pour assurer ces prescriptions, toutes les actions soient nominatives ;

Que, pour toute autre société, la majorité du Conseil tout au moins et le directeur fussent français, et même règle pour titres nominatifs. Et, pour empêcher l'interposition de personnes, que toute action contre les Français interposés fût irrecevable.

des entrepreneurs allemands, ces richesses nationales, qui nous sont particulièrement précieuses en ce moment, seraient restées inexploitées, et d'autres gisements en Normandie et Bretagne n'ont été explorés qu'à la suite de cette révélation (1). Néanmoins, il est vrai que l'Allemand en pays étranger est parfois un hôte indésirable parce qu'il se considère moins comme un collaborateur que comme un colon au milieu d'indigènes qu'il a reçu mission d'éduquer en attendant qu'il les annexe.

Aussi, tout en nous gardant contre la spiomanie, qui va devenir une des plus dangereuses maladies à la suite de cette guerre, tout en nous gardant aussi d'un retour à cette civilisation antique et païenne où les mots d'étranger et d'ennemi étaient synonymes, tout en affirmant énergiquement que les Droits de l'Homme sont aussi sacrés en la personne de l'étranger qu'en celles des nationaux, y compris le droit d'élire domicile et le droit d'acquérir (2) — néan-

---

(1) Il est assez curieux de constater que cette même préoccupation d'empêcher l'infiltration des ingénieurs, chimistes, employés et ouvriers allemands se manifeste également en Allemagne, mais, cela va sans dire, à un point de vue inverse. Tandis que nous l'estimons dangereuse pour nous, l'Allemagne l'estime dangereuse pour elle, parce qu'elle fait bénéficier l'étranger de ses méthodes et l'enrichit de tout ce qu'elle enlève à l'Allemagne. Aussi a-t-on exprimé l'intention d'interdire cette émigration, de même qu'au xvii<sup>e</sup> siècle Colbert défendait aux ouvriers d'art français d'aller porter leur industrie à l'étranger.

(2) Une des premières lois de la Révolution française, la loi de mars 1791, dit : « Il est loisible à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou industrie qui lui conviennent ». A toute *personne*, dit le texte, et non à tout citoyen. Cette loi n'a pas été abrogée. Mais il est probable qu'il n'en restera plus grand chose après la guerre. Plusieurs projets de loi, un notamment déposé par M. Landry, soumettraient à la déclaration préalable le droit pour tout étranger de créer en France une entre-

moins il conviendra de mettre à l'étude certaines des lois qui régissent les étrangers, comme on peut aussi, si l'on veut, essayer d'interdire le *dumping* (1).

Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions ; tout cela ne changera rien à la situation commerciale de l'Allemagne, ce ne seront que d'insignifiantes blessures. Même la défaite sur le terrain militaire ne ferait évidemment rien perdre à la nation allemande de ses aptitudes commerciales et si, selon le mot d'ordre si souvent répété, le militarisme allemand était écrasé, ce militarisme se réfugierait dans l'organisation économique et s'y intensifierait.

Pour ruiner la prépondérance commerciale allemande, il n'y a qu'un moyen : c'est d'apprendre à faire comme elle et mieux qu'elle. Ce n'est peut-être pas si impossible qu'on semble le croire.

Si l'on veut voir dans le commerce international une des formes de la guerre, alors pourquoi ne pas chercher à la faire tout de bon, à la française, en employant la méthode offensive naguère si préconisée par notre Etat-Major, c'est-à-dire en cherchant à envahir et à conquérir le territoire ennemi, au lieu de recommencer sur le terrain économique la guerre

---

prise industrielle ou commerciale non seulement pour celle intéressant la défense nationale mais pour toutes celles « qui intéressent la vie économique de la nation ». On ne voit pas bien quelles sont celles qui pourraient échapper à cette définition.

Il appartiendrait à la Ligue des Droits de l'Homme d'étudier cette question, plus grave pour la France que pour tout autre pays.

(1) Le *dumping* est prohibé aux États-Unis pour tous les articles importés toutes les fois, dit la loi, qu'il a pour but « de détruire ou de léser une industrie des États-Unis, ou de monopoliser une partie de la fabrication aux États-Unis ». La preuve ne doit pas être facile à établir.

de tranchées en dressant à nouveau le long de nos frontières des rangées de fil de fer barbelés? (1)

Au fond, cette politique défensive sous forme de droits prohibitifs, pourrait bien être inspirée par une conception exagérée de la supériorité commerciale de l'Allemagne et trop modeste des aptitudes commerciales des Français. Les chiffres que nous avons donnés en note d'une des pages précédentes sont de nature à donner plus de confiance dans l'issue d'une guerre à armes égales, *fair play*. Ils montrent en effet, que le commerce de l'Allemagne, si supérieur à celui de la France qu'il apparaisse, en chiffre absolu, ne donne pas, par rapport à la population, un chiffre relatif sensiblement supérieur à celui de la France.

#### § 4. — RÉGIME CONTRACTUEL

Faisons un dernier pas, et puisque nous cherchons à établir les conditions d'une paix durable, écartons toute politique de guerre économique (2) mais cherchons seulement à négocier un traité de commerce qui soit le plus avantageux à nos intérêts et à

---

(1) Tel semble bien être le programme, à en juger par le titre qu'elle s'est donné, de l'*Association Nationale d'Expansion Economique*.

(2) Voir en ce sens un excellent article de M. Moschiller dans *La Revue de Paris* (mai 1916), *Les Dangers de la Guerre économique*, où l'on trouvera entr'autres cette citation de M. Asquith, s'adressant aux délégués anglais envoyés à la Conférence de Paris : « Quoi que vous fassiez, ayez bien soin de ne pas vous laisser entraîner par la passion ou l'aveuglement ou par le sentiment naturel — inspiré, je ne dirais même pas le désir de vengeance, mais par celui de consolider la victoire — à prendre des mesures qui vous feraient plus de tort qu'à l'ennemi ».

ceux de nos Alliés. Mais dans le marchandage qu'implique tout traité, nous avons le droit, cela va de soi, de tirer le meilleur parti des avantages économiques dont nous pouvons disposer. Or, nous en avons, et d'incomparable valeur (1)

La France et ses Alliés disposent du marché le plus vaste et le plus riche du monde, qui embrasse un peu plus de la moitié du monde, exactement 53 p. 0/0

(1)	Superficie millions d'hectares	Population — millions d'habitants	Commerce — milliards de francs
Empire Britannique..	3.600	450	57
Empire Russe.....	2.250	175	7.7
France et colonies ...	1.100	95	18.5
Belgique et Congo...	240	28	9
Italie.....	220	38	6.2
Portugal et colonies..	214	14	0.8
Japon et colonies....	68	75	3.4
Roumanie.....	13	8	1.3
Serbie, Montenegro..	8	4	0.3
	<hr/> 7.713	<hr/> 887	<hr/> 104.2
Empire Allemand....	345	80	26.7
Autriche-Hongrie....	68	53	6.8
Bulgarie.....	14	6	0.3
Turquie.....	185	25	1.5
	<hr/> 612	<hr/> 158	<hr/> 35.3
Terre entière.....	13.800	1.650	207
Proportion pour l'En- tente.....	56 %	54 %	50 %
Proportion pour les Empires.....	4.5 %	10 %	17 %

Je prends le chiffre du commerce total du monde dans le livre de M. Théry : *Les Problèmes économiques de la Guerre*. M. Yves Guyot donne 202 milliards pour l'année 1912, ce qui concorde donc à peu près.

Mais pour juger de l'importance que peut avoir pour chacun des deux groupements d'alliés la perte du marché de l'autre groupe-

en superficie, 56 p. o/o en population, et 51 p. o/o en commerce, et qui est immensément pourvu non seulement de ressources actuelles de toute nature mais plus encore de ressources potentielles, car avant que ce siècle ait pris fin, les trois Dominions de l'Empire Britannique, et peut-être l'Afrique Latine, auront dépassé leurs mères-patries. Si donc l'Allemagne se voyait fermé pour l'avenir ce paradis économique ou même si elle ne devait y pénétrer que par une porte de service et y jouer le rôle d'indésirable, ce serait une limitation à son avenir économique, telle que le chemin de fer de Bagdad et ce qui reste en Mésopotamie du Jardin d'Eden seraient loin de l'en dédommager. L'Entente a donc entre les mains un gage dont la valeur est plus grande même que l'oc-

ment, il faut décomposer les chiffres du commerce global de la façon suivante :

Pays de l'Entente....	{	Entr'eux .....	52
		Avec les pays ennemis..	17
		Avec les neutres.....	35
			<u>104</u>
Empires centraux..	{	Entr'eux .....	6.3
		Avec l'Entente .....	14.7
		Avec les neutres.....	14
			<u>35</u>

D'où il résulte que si les Empires du Centre perdent les marchés de l'Entente, ils perdront 42 p. % de leur commerce total. Si les États de l'Entente perdent les marchés de l'Europe centrale, ils ne perdront que 16,3 p. % (environ un sixième) de leur commerce total.

Mais cette proportion n'est qu'une moyenne et varie de beaucoup selon les pays de l'Entente : elle n'est que de 10 % pour l'Angleterre et de 12 % pour la France, mais s'élève à 25 % pour l'Italie et à 50 % pour la Russie, ce qui explique que ces derniers pays n'y renonceraient pas sans peine.

cupation des colonies allemandes, et qu'au jour des négociations elle pourra mettre dans le plateau de la balance.

Il ne faut pas dire qu'en rayant par avance le boycottage de notre programme, comme irréalisable, nous avons fait tomber ce gage de nos mains et nous nous sommes désarmés, pas plus qu'en déclarant par avance qu'en aucun cas nous ne maintiendrons pour l'Allemagne la clause actuellement existante « de la nation la plus favorisée ». Non, car entre le régime de la prohibition et celui de la porte ouverte il y a une gamme assez étendue pour pouvoir en jouer avec succès sans recourir aux notes extrêmes. D'ailleurs les négociations pour tous les traités de commerce n'ont pas d'ordinaire un champ plus étendu. Par exemple, entre des droits de 50 p. 0/0 comme ceux que les ministres d'Australie menacent d'appliquer et ceux de 7 à 8 p. 0/0 appliqués en moyenne en France, il y a de la marge pour marchander. D'ailleurs la question du tarif des douanes ne sera pas la seule en cause : il y aura, comme nous l'avons vu, celle non moins importante pour les Allemands, de savoir quels sont les droits de domicile, de propriété, de commerce, qui seront reconnus ou non aux étrangers, celle du transport et du droit pour les navires allemands de venir prendre des changements dans les ports de l'Entente, etc.

Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que les Allemands se tiendront satisfaits par cette concession négative qu'on ne les boycottera pas ou même qu'on ne frappera pas leurs produits de droits quasi prohibitifs. Ils comptent réclamer beaucoup plus que cela ! Notamment le rétablissement du régime commercial tel qu'il était avant la guerre (donc, en ce qui concerne la France, le traitement de la nation la

plus favorisée, le droit pour leurs nationaux à l'étranger d'établir toutes entreprises, d'acquérir et posséder tous biens mobiliers ou immobiliers, sur pied d'égalité avec les nationaux du pays ou tout au moins sur le même pied que tous autres étrangers, et aussi (article curieux en vue de prévenir le boycottage) « renonciation absolue à toute désignation d'origine pour les marchandises étrangères importées » (1).

(1) Voir Circulaire n° 26 de l'A. N. d'Expansion Economique.

Voici le programme tracé au Gouvernement par l'*Handelvertragsverein* (l'Association des traités de commerce) :

« Il faudra que les citoyens allemands soient autorisés à établir partout où ils voudront des agences ou entreprises, qu'ils puissent posséder des biens mobiliers ou immobiliers, que l'Allemagne puisse fonder à l'étranger des écoles et des chambres de commerce. On devra exiger que les Allemands jouissent des mêmes droits que les nationaux et ne soient frappés d'aucun impôt particulier. Leurs marchandises devront être traitées comme les marchandises nationales. Toute désignation d'origine des marchandises devra être prohibée. La quantité de matières premières à fournir à l'Allemagne ne pourra être limitée.

« Il faudra des garanties que les prix de ces matières premières ne soient pas exagérés. Nous devons interdire toute prime d'exportation pour des articles capables de nuire aux importations allemandes. Nous ne pouvons admettre aucun boycottage des produits allemands. Par ces mesures, jointes à l'énergie de notre peuple nous arriverons à être plus forts qu'auparavant. »

Au reste, la meilleure preuve que les puissances de l'Entente ont entre leurs mains, par le fait de leur immense marché, une arme redoutable, c'est que les Allemands la considèrent, en effet, comme telle. Voici comme témoignage un extrait d'un journal de Leipzig, la *Volkszeitung*, et qui est pourtant socialiste : « L'intention de refuser à l'Allemagne, dans de futurs traités de commerce, la clause de la nation la plus favorisée, celle de trapper les marchandises allemandes de droits spéciaux, et même de lui refuser des brevets d'invention, a une portée bien grande. Ces décisions sont une nouvelle provocation à un combat de vie et de mort. Si l'Entente réussissait à conclure une paix qui lui permette

C'est précisément quand ces réclamations se produiront, et que besoin sera de les écarter ou de les faire réduire de beaucoup, que l'Entente pourra user avec avantage de la menace de fermer plus ou moins ses immenses marchés.

Que faudrait-il demander aux Allemands en échange d'un droit d'accès plus ou moins large aux marchés de l'Entente ? Le Congrès des organisations Coopératives des pays de l'Entente, réuni à Paris en septembre dernier, à la suite d'un rapport que nous avons été chargés de présenter sur la question, a émis le vœu que la condition imposée fut l'acceptation du principe de l'arbitrage pour tous les conflits à venir. C'est à Norman Angell que revient, croyons-nous, la priorité de cette idée ; elle est intéressante et symétrique en ce sens qu'elle pose comme condition à la renonciation de la guerre économique de la part de l'Entente, la renonciation à la guerre militaire de la part de l'Allemagne. Néanmoins, réflexion faite, nous croyons mieux de ne pas lier la question du régime commercial et celle de l'arbitrage international, car celle-ci est de l'ordre politique. D'ailleurs, il semble résulter des déclarations du chancelier de l'Empire que l'Allemagne serait disposée à souscrire à l'arbitrage spontanément et sans qu'il soit besoin d'en faire une condition.

C'est sur le terrain économique qu'il faudra chercher la contre-partie de toute concession douanière

---

de réaliser ses intentions, l'industrie allemande ne pourrait, pendant des années, se relever. »

Le journal allemand exagère, comme tous les journaux, mais sa crainte, même réduite comme il convient (et remarquez qu'il ne prévoit même pas la possibilité du boycottage), suffirait pour montrer que lorsqu'il faudra mettre cartes sur table, l'Entente aura un bel atout dans son jeu.

— et on n'aura que l'embarras du choix : par exemple, s'assurer que les routes terrestres et fluviales de l'Europe centrale, des Dardanelles et de l'Asie-Mineure resteront ouvertes, afin de permettre la libre communication entre les pays de l'Entente et d'empêcher un blocus économique de ceux de nos amis qui nous restent dans les Balkans; comme aussi réclamer des indemnités pour les réquisitions de marchandises et destruction d'usines dans les régions occupées, etc., assurer la sauvegarde des nombreux capitaux français et anglais placés dans les Etats des Balkans ou en Syrie, des chemins de fer comme celui de Damas, des mines comme les mines de cuivre de Bor, etc.

## II

**La Politique vis-à-vis des Alliés**

Laissons de côté maintenant les ennemis et ne nous occupons que de nos Alliés : quelle est la politique coloniale qu'il faudra suivre à leur égard et qu'il faudra attendre d'eux?

On n'a cessé de répéter depuis des mois que cette politique devait avoir pour base une union commerciale entre tous les Etats de l'Entente et l'on s'attendait à ce que la Conférence des Alliés donnât à ce vœu de l'opinion publique une consécration solennelle. Or, elle n'en a rien dit, sinon quelques vagues formules, telle que la résolution « de mettre en pratique leur solidarité de vue et d'intérêts » et « d'adopter, pour leur défense commune contre l'ennemi une même politique économique ». Il y a pourtant un article qui semble annoncer une union commerciale : « Afin de leur permettre d'écouler réciproquement leurs produits, les Alliés s'engagent

à prendre les mesures destinées à faciliter leurs échanges »... mais après cette brillante ouverture, l'article finit sur le mode mineur : il ne s'agit que de « faciliter les échanges qu'en ce qui concerne les transports terrestres et maritimes et les communications postales ». Au reste, on sait que la question des droits de douane, c'est-à-dire du régime commercial futur, avait été exclue des délibérations d'un commun accord (1) Il y a donc bien eu, si l'on veut, accord unanime entre les puissances et l'Entente, mais non point pour réaliser l'union commerciale : plutôt pour l'écartier par la question préalable.

Et il ne pouvait guère en être autrement. Les divergences de situation entre les dix ou quinze Etats de l'Entente, que nous avons indiquées comme rendant très difficile une coalition en vue du boycottage de l'Allemagne, agissent avec plus de force encore dans le sens positif, c'est-à-dire s'il s'agit d'unir ces mêmes Etats sous un régime commercial commun, dans un Zollverein. Il faut penser que pour la réalisation d'un tel programme, ceux de ces Etats qui sont actuellement sous le régime protectionniste devraient devenir libre échangistes, du moins pour tous leurs échanges avec les Alliés et qu'inversement ceux de ces Etats qui sont libre-échangistes (l'Angleterre et la Belgique) devraient devenir protectionnistes, tout au moins vis à vis de tous les pays qui ne feraient pas partie de l'Union, c'est-à-dire non seulement des Empires de l'Europe Centrale, mais aussi vis à vis des neutres puisqu'on ne pourrait accorder à ceux-ci les mêmes privilèges qu'aux Alliés.

---

(1) Présentement, le tarif douanier dans les États de l'Entente va de zéro pour l'Angleterre, ou de 1,5 % pour la Belgique, à 38 % pour la Russie en moyenne.

Et comme les services rendus par les Dominions et le désir de resserrer les liens entre la métropole et ses colonies exigeraient encore un traitement plus favorable pour celles-ci, il en résulterait que le *free trade* ne s'appliquerait plus qu'au commerce entre l'Angleterre et ses colonies. L'Angleterre aurait donc à élaborer un régime commercial à quatre degrés : libre-échange avec ses colonies ; droits de douane mais avec traitement de la nation la plus favorisée vis-à-vis des Alliés ; droits plus élevés vis-à-vis des neutres, et droits plus élevés encore, voire même prohibitifs, vis-à-vis des Empires de l'Europe Centrale et Sud-Orientale ! Il sera vraiment difficile pour un pays qui depuis trois quarts de siècle se glorifie du laisser faire de se plier à de telles contorsions économiques. Et dans quelles contradictions ne se trouverait-il pas englué ! Réserver le libre-échange seulement à ses Dominions, c'est risquer de perdre la clientèle bien autrement considérable des pays neutres et même des pays alliés, comme la Russie, dont les exportations sont en grande partie similaires à celles de ses Dominions. Refuser à ceux-ci une situation privilégiée, c'est laisser échapper une occasion unique de constituer sur une base solide l'unité de l'Empire Britannique et de réaliser le rêve de Chamberlain.

On sait que, en vue de résoudre ce problème, le Gouvernement anglais vient de convoquer à Londres, pour la fin de février, les premiers ministres du Canada, de l'Afrique Australe, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande — et l'Inde aussi y sera représentée.

Mais si nous ne sommes pas près encore de voir l'Angleterre et la Belgique abdiquer leurs traditions libre-échangistes, nous sommes moins près encore

de voir les autres Etats de l'Entente, France, Russie, Italie, etc., renoncer au régime protectionniste.

Aucun d'eux n'a montré la moindre velléité de le faire et, tout au contraire, chacun a exprimé par l'organe de ses représentants les plus qualifiés, la ferme intention de ne point s'engager dans cette voie. C'est ainsi, pour ne citer qu'un témoignage, que la Fédération des Commerçants et Industriels français a déclaré que la tâche qui s'imposerait au point de vue douanier ce serait non point d'abolir les tarifs mais tout au contraire : « de consolider le régime de 1892 et de réparer les brèches que d'imprudentes dispositions législatives y ont faites » (1).

Il faut bien avouer qu'à la suite de cette guerre les vieux arguments du protectionnisme vont prendre une vigueur nouvelle — tels que la nécessité d'assurer « l'indépendance économique » du pays, et pour cela de dresser une barrière contre « l'invasion des produits étrangers », comme aussi la nécessité d'assurer aux industries anciennes ruinées par la guerre le temps et les moyens de se relever et aux industries nouvelles que la guerre a fait surgir de terre, le temps de s'enraciner. Comment pourrait-on songer, même en supposant écartée l'Allemagne, à livrer les unes et les autres à la concurrence de pays dont les industries n'ont pas souffert de la guerre et en ont reçu au contraire une prodigieuse impulsion?

Se suffire à soi-même, demander à son sol et à son sous-sol tout ce qui est nécessaire à la conduite d'une grande guerre — c'est-à-dire *tout*, car que pourrait-on indiquer qui ne soit aujourd'hui directement

---

(1) Nombre de commerçants voudraient voir proscrire absolument la clause de la nation la plus favorisée, et pas seulement vis-à-vis des ennemis. (Rapport de la Fédération des Industriels.)

ou indirectement utilisé pour la guerre? et la preuve, c'est que tous les produits, même ceux qui semblaient les plus inoffensifs comme le coton, ont été l'un après l'autre inscrits dans la catégorie de contrebande de guerre — et, pour ce qui excéderait les capacités productives du pays et qu'il faudra bien se résigner à demander à l'étranger, alors disposer d'une flotte marchande et militaire suffisante pour défier tout blocus, — voilà quelle va être la politique commerciale de tous les pays, ex-belligérants ou même ex-neutres. Ainsi, le chacun pour soi, « l'égoïsme sacré », devenu la règle de la politique, même sur le terrain économique, la trame de solidarité internationale et de division du travail qui commençait à relier les peuples, déchirés pour longtemps, telle est la perspective que la guerre actuelle semble ouvrir pour l'Europe (1).

Ce n'est point seulement en France que le programme d'indépendance économique se trouvera renforcé, c'est même en Angleterre où personne n'y songeait naguère. Aujourd'hui, elle ne pense qu'à implanter chez elle les industries qui lui manquent, telles que la teinturerie et produits chimiques, et même pour la production agricole elle a annoncé l'intention d'utiliser jusqu'à la dernière parcelle son

---

(1) Peut-être pensera-t-on que, pour rassurer les nations, il suffirait d'abolir le droit de prise maritime, c'est-à-dire le droit de capturer les navires et leurs cargaisons, non seulement sous pavillon neutre mais sous pavillon ennemi? — C'est ce que demandent les Allemands sous le nom grandiose de « liberté des mers ». Assurément la question vaut la peine qu'on y songe, mais pour croire à l'efficacité de cette solution il faudrait d'abord être assuré que cet article du Code International sera respecté en cas de guerre et ensuite que la propriété privée sera à l'abri de toute saisie sur terre aussi bien que sur mer. Et ce sont là deux points sur lesquels la guerre actuelle nous rassure peu.

étroit domaine insulaire en remettant sous la charrue toutes les terres qui avaient été transformées en pâturage, voire en terrains de chasse — et, pour les denrées alimentaires qu'elle ne pourra produire elle-même de les demander à ses colonies.

La Russie et l'Italie ont les mêmes préoccupations (1).

Il est même très probable que l'on verra revivre une forme du protectionnisme qu'on croyait à jamais enterrée, les droits sur l'exportation des richesses naturelles, telles que minerais, charbon, ou certains produits exotiques des colonies, à seule fin d'empêcher l'étranger d'en profiter. L'Angleterre a

(1) On prête à un personnage russe considérable, membre du Conseil de l'Empire et président de la Bourse de Moscou, M. Kreslovnikoff, la parole que voici : « Nos ennemis aussi bien que nos amis vont s'efforcer d'obtenir les conditions les plus favorables pour leur importation. Mais nous aurons à prendre les mesures nécessaires pour nous défendre, non seulement contre nos ennemis, mais contre nos amis ». En tout cas, cette prévision a été exprimée par plusieurs journaux russes.

Ainsi, le *Riditch* (5/13 juillet 1916, dit : « En ce qui concerne la Russie, une guerre douanière est encore plus difficile que pour les Alliés... Notre consul général à Londres estime qu'il ne faut pas mettre aux mains des Alliés (de l'Entente) le moyen de monopoliser l'importation en Russie : l'intérêt de l'acheteur russe est, au contraire, de tirer bénéfice de la concurrence de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Voir d'autres textes dans les circulaires publiées par l'Association Nationale d'Expansion Economique (Circulaire n° 14).

L'Italie exprime les mêmes ambitions quant à son indépendance économique. Le Ministre de l'industrie et du commerce, M. Cavasola, disait : « Il nous faut des industries ayant une large base dans la production agricole du pays... Le travail multiforme de la laine, pour ne citer qu'un cas, pourrait avoir rapidement une extension plus grande... La circonstance actuelle eut montré notre insuffisance dans la marine marchande, dans les industries travaillant le bois... Il faut augmenter le tonnage pour nos transports commerciaux ».

déjà mis un droit sur l'exportation du coprah dans ses colonies d'Afrique et elle songe à en mettre un sur l'exportation du charbon, droit qui pourrait rapporter une somme énorme. Car il ne faut pas oublier qu'à ce souci économique viendra s'ajouter le souci, non moins pressant, de trouver des ressources pour les budgets coloniaux qui se préparent. On ne pourra pas les demander toutes à l'impôt sur le revenu, tant s'en faut ! ni aux monopoles d'Etat : il faudra donc recourir, comme on l'a fait d'ailleurs après toutes les guerres, aux droits de douane. Et ainsi la thèse protectionniste trouvera un nouvel appui dans les nécessités fiscales.

Si c'est trop d'ambition que d'espérer réaliser cette Union Economique entre tous les Etats de l'Entente, on peut du moins compter sur la négociation de traités de commerce de chacun de ces Etats avec tous les autres, ce qui sera déjà un progrès sur le régime actuel, puisque, comme on le sait, la France a aboli depuis 1892 le régime des traités de commerce pour le remplacer par celui de simples conventions commerciales : elles diffèrent des traités en ce qu'elles sont toujours révocables au gré de l'une des deux parties et en ce qu'elles ne peuvent se mouvoir que dans les limites tracées d'avance par la loi générale des douanes. Il serait désirable en outre que dans ces traités la clause de la nation la plus favorisée fût insérée au profit de tous les Etats de l'Entente — et ceci d'ailleurs ne changerait pas grand chose au régime existant, car elle est devenue de style. Mais pourtant il y aura de vives résistances à surmonter pour maintenir cette clause, car elle est très en défaveur auprès des industriels et on inclinerait plutôt à la suppression pour tout le monde. On la redoute parce qu'à raison de la solidarité qu'elle établit

entre tous les pays à qui elle est accordée, elle gêne l'indépendance économique : mais c'est précisément à cause de cela qu'il faut la vouloir.

Il ne faut pas se dissimuler que l'on ne réussira pas à former une alliance économique avec nos alliés politiques sans imposer à certaines catégories de nos agriculteurs ou industriels d'assez gros sacrifices. C'est ainsi qu'on ne pourra améliorer nos rapports avec l'Italie sans lui faire de sérieuses concessions sur les deux articles qui sont pour elle des industries vitales, sur les soies (tout au moins ce qu'on appelle les soies ouvrées, c'est-à-dire la soie non encore tissée) et sur les vins. Et ce ne sera pas facile, car déjà les viticulteurs et moulineurs français se sont mis en campagne et protestent avec véhémence contre toute modification du tarif des douanes qui aurait pour résultat de réaliser l'Union Economique à leurs dépens (1). On peut penser que nos agriculteurs seront encore moins disposés à consentir des abaissements de droits sur les vins d'Australie ou sur les blés du Canada. Y aura-t-il un Gouvernement, une Chambre, assez forts pour su-

---

(1) « *La Confédération des Vignerons du Sud-Est*, considérant que le tarif douanier appliqué aux vins étrangers entrant en France est plus modéré qu'aucun tarif étranger... que tout affaiblissement de notre protection douanière nous exposerait à des invasions plus fréquentes et plus graves de vins étrangers falsifiés... estime qu'aucune concession au-dessous du tarif minimum actuel ne doit être accordée, fut-ce à une nation alliée ; que nos droits de douane *pourront être augmentés* si on juge utile de créer ainsi des ressources au Trésor. » (16 octobre 1916).

« *La Fédération des Industriels et des Commerçants français...* émet le vœu que dans les actes politiques rétablissant la paix avec les puissances actuellement ennemies, le gouvernement évite d'insérer aucune clause qui préjuge du régime économique futur de nos possessions coloniales.

bordonner ces intérêts professionnels au maintien de nos alliances? Souhaitons-le, mais n'y-comptons guère.

A la Conférence économique de Paris, le chef de la délégation italienne, M. Luzzatti, disait : « Nous apprécions avec vous la gravité des problèmes douaniers et la nécessité d'en différer la solution définitive..... mais j'exprime le vœu qu'on introduise dans les rapports existants les améliorations possibles ». Il serait difficile de s'exprimer de façon plus discrète. Espérons tout au moins que l'on pourra réaliser ce vœu et même l'élargir, car « l'amélioration des rapports existants » aurait une valeur inestimable, non seulement au point de vue économique, mais plus encore peut-être, au point de vue politique. Ce serait vraiment la meilleure garantie d'une paix durable, en prolongeant entre les Alliés la fraternité des armes par la communauté des intérêts, en écartant les causes de conflit si nombreuses, hélas! et si faciles à prévoir, qui ont fait tant de fois, dans l'histoire, des alliés de la veille, des ennemis. C'est ici que le mot « d'Union sacrée » ne serait pas de trop. En outre, il y aurait lieu d'espérer qu'une telle union pourrait attirer peu à peu les autres États, et préparer les États-Unis d'Europe, de même que le Zollverein des États allemands a préparé l'unité de l'Allemagne.

Il serait bien désirable aussi de faire un pas de plus et d'établir le régime de la *porte ouverte* entre les colonies des pays de l'Entente, tout au moins entre les possessions d'Afrique de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Italie, qui sont presque limitrophes et occupent la presque totalité du Continent africain. Si l'on pense combien les rivalités coloniales ont troublé la paix du monde depuis

des siècles et même ont certainement été un des facteurs de la guerre actuelle, on ne saurait attribuer trop de valeur à une telle réforme. Au reste, on sait qu'elle est déjà résolue dans deux des plus importantes colonies d'Afrique, le Congo et le Maroc et même celles du Dahomey et de la Côte d'Ivoire.

Malheureusement, le régime de la porte ouverte dans les colonies, même restreint dans les limites que nous venons d'indiquer, a bien peu de chance d'être accepté par nos coloniaux et il est même probable qu'ils commenceront par réclamer son abolition au Maroc, en faisant valoir que c'est sous la pression de l'Allemagne, dans le traité d'Algésiras de 1906, que ce régime a été établi, ce qui est vrai, mais ne suffit pas à le faire condamner (1). D'ailleurs, pour le Congo aussi, c'est sur l'initiative de l'Allemagne qu'elle a été insérée dans le traité de Berlin de 1885. Le développement du commerce français au Maroc sous le régime de la porte ouverte devrait suffire pour rassurer ses détracteurs et même pour les réconcilier avec l'éventualité de sa généralisation.

L'ouverture de *zones franches* dans tous les grands ports des pays de l'Entente, sauf à réserver provisoirement cette franchise aux navires des amis et des neutres, pourrait avoir d'heureux effets pour créer de nouveaux liens entre les pays qui y auraient libre accès, et nul pays, à notre avis, n'en bénéficierait plus que la France : ce serait le salut de sa marine marchande.

Mentionnons encore, comme réalisations partielles et faciles de l'union économique, des ententes sur

---

(1) Voir le livre de M. Girault, professeur à la Faculté de Droit de Poitiers : *The Colonial tariff policy of France*, pp. 152-156 (Bibliothèque Carnegie).

l'organisation des transports par terre et par mer, sur les communications postales et télégraphiques, sur les conditions à exiger pour l'immigration et la naturalisation, sur les mesures réciproques de protection pour les ouvriers, sur les brevets d'invention, etc. Tout cela sera facile à réaliser, car les conflits d'intérêts sont ici beaucoup moins aigus et déjà les représentants des puissances de l'Entente s'y sont engagés par un article spécial de leurs résolutions.

### III

#### La politique vis-à-vis des Neutres

Reste à savoir quelle politique il faudra suivre vis-à-vis des neutres.

Au cours de la guerre, les neutres n'ont pas eu une très bonne presse et pas plus dans un camp que dans l'autre — sauf pour la Suisse dont l'inépuisable charité a désarmé les suspicions — et encore! On leur a reproché de s'enrichir scandaleusement en profitant des extrémités auxquelles les belligérants se trouvaient réduits, et de se gorger d'or tandis que ceux-ci versaient leur sang. Nous n'avons pas à discuter ici ces appréciations. Constatons cependant que si la guerre a créé chez les neutres (et aussi chez les belligérants d'ailleurs) de grandes fortunes, elle y a aussi créé bien des misères et que pour celles-ci les neutres sont vraiment plus fondés à se plaindre que les belligérants.

Il est donc probable qu'après la guerre on sera enclin, surtout du côté de l'Entente, à ne réserver aux neutres dans le régime commercial futur qu'une place de second ou de troisième rang, et encore où ils ne seraient admis qu'autant qu'ils auraient fourni un

certificat de bonne conduite. M. Landry, dans le rapport déjà cité, dit qu'on traitera les neutres : « selon l'attitude qu'ils adopteraient à notre égard et la concession qu'ils consentiraient », et on n'accordera le bénéfice d'un tarif préférentiel, qu'à ceux des neutres « qui entreraient résolument au double point de vue économique et politique, dans le groupe des puissances alliées » (1).

Dans le *Bulletin* de la Fédération des Industriels, nous voyons même qu'il faudra refuser le traitement de la nation la plus favorisée aux neutres qui auraient accordé ce bénéfice à l'Allemagne.

Toutes ces mesures seraient, à notre avis, la plus funeste des imprudences et n'auraient d'autre effet que de jeter les neutres dans les bras de l'Allemagne qui s'ouvriraient tous grands pour les accueillir, surtout si elle-même se trouvait boycottée.

C'est une grande illusion de croire que le vainqueur fera la loi aux neutres : ce sont eux qui, sur le terrain économique, la feront aux belligérants. Dans les deux camps il faudra faire surenchère pour obtenir des neutres ce que ceux-ci seuls pourront donner — à savoir les approvisionnements et matières premières nécessaires pour réparer les stocks épuisés de la moitié du monde, des débouchés avec des capacités d'achat non seulement intactes mais énormément accrues, et l'or dont elles sont saturées et qui sera

---

(1) « Aux marchandises des neutres on pourrait appliquer, selon l'attitude qu'ils adopteraient à notre égard et les concessions qu'ils nous consentiraient, soit le tarif général, soit un tarif plus bas, mais supérieur à celui accordé aux alliés... Il conviendrait néanmoins, semble-t-il, d'accorder le bénéfice du tarif préférentiel lui-même à ceux des neutres qui entreraient résolument, au double point de vue économique et politique, dans le groupe des puissances alliées ».

(LANDRY. Note pour le Comité franco-britannique).

indispensable aux belligérants pour rembourser leur papier-monnaie.

Il y aura un beau temps pour les neutres après la guerre! et surtout pour le plus grand des neutres, pour les Etats-Unis. Ils auront leurs ressources intactes et à pied-d'œuvre pour reprendre les affaires. Ils rendront en achat de marchandises l'or dont ils regorgent et qui les encombre, mais ils garderont les capitaux représentés par des titres de créance sur tous les Etats belligérants, en outre de leurs propres valeurs qu'ils ont rapatriées; peut-être même verront-ils accourir de tous les pays belligérants nombre de capitalistes qui, fuyant la charge accablante des impôts, viendront chercher asile. La guerre intestine qui aura déchiré l'Ancien Monde aura pour résultat de doubler le Nouveau Monde en richesse et en population (1). La marche fatidique des fils d'Adam vers l'Occident aura marqué une étape de plus. Ce n'est plus par Londres, c'est par New-York que passera le méridien économique. C'est par ce déplacement mondial, plus que par les quelques modifications qui pourront survenir dans la carte de l'Europe, que la guerre de 1914-1917 restera dans l'histoire la Grande Guerre.

**Charles GIDE,**

*Professeur à la Faculté de Droit  
de l'Université de Paris.*

---

(1) Nécessairement l'immigration en Amérique a énormément diminué au cours de la guerre; mais dès le jour où la guerre prendra fin, elle débordera. Déjà le commissaire d'immigration du port de New-York, M. Howe, déclare que les courants d'immigration actuels sont de « ceux que les Etats-Unis n'avaient jamais vus avant la guerre européenne ». Et Dieu sait si pourtant les voyages et traversées sont faciles en ce moment! Il est vrai que M. Howe vise moins le nombre que le bariolage de cette immigration (Juifs, Arméniens, Persans, etc.).

# Comité Central

(Extraits) <sup>(1)</sup>

Séance du 20 novembre 1916

Présidence de M. A.-FERDINAND HEROLD

*Sont présents : MM. A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, J. Hadamard, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt, Amédée Rouquès, Mme Maria Vêrone.*

**Membres mobilisés du Comité Central.** — Lecture est donnée de lettres de M. Georges Bourdon et de M. Henri Gamard. M. Georges Bourdon félicite le Comité Central et se déclare pleinement d'accord avec lui. M. Gamard vient d'être blessé; sa blessure est heureusement légère. Le Comité Central lui adresse l'assurance de sa cordiale sympathie.

**Comité Central (Renouvellement du).** — Le Congrès a décidé de ne pas procéder au renouvellement du Comité Central pendant la guerre. Mais cette décision interdit-elle, demande M. Guernut, de remplacer les membres morts ou démissionnaires? L'avis de M. Herold, approuvé par le Comité, est que la décision du Congrès vaut contre toute espèce d'élection.

**Comité Central : Election du Bureau.** — Le Bureau en fonctions est réélu par acclamations.

**Percin (Tract).** — M. Guernut, soutenu par M. Martinet, déclare que c'est une obligation morale pour la Ligue de défendre le Général, victime d'une abominable légende. Un tract exposant l'affaire sera édité par les soins du secrétariat.

(1) Le Comité Central a décidé de ne donner, pendant la durée de la guerre, que des extraits du compte rendu de ses séances.

**Hubbard** (Une proposition de M.). — L'Union des Libres Pensées Françaises a adopté des résolutions en faveur d'une Constituante mondiale et de l'organisation d'institutions supérieures pour garantir la paix durable. M. Hubbard propose à la Ligue de se concerter à ce sujet avec cette organisation.

Le Comité Central rappelle ses traditions et les statuts, qui l'empêchent d'adhérer à une autre organisation permanente. Mais il lui sera possible de mener, le cas échéant, une action parallèle avec l'Union des Libres Pensées Françaises.

### **Prisonniers de guerre.**

Après quelques objections des conseils juridiques, on décide, sur l'avis de M. Guernut, de transmettre cette suggestion à la Croix-Rouge de Genève.

2° L'Union chrétienne des Jeunes Gens voudrait qu'on lui facilitât en France, comme on les facilite aux sections de l'Union chrétienne des autres pays, pour le bien des prisonniers, les visites des camps de prisonniers de guerre. Une intervention est décidée.

**Maroc** (La Ligue au). — Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre du général Lyautey, qui met fin au malentendu existant au sujet du fonctionnement des sections de la Ligue au Maroc.

**Manifestation au sujet des déportations de Belges et de Français en Allemagne et en Autriche** (Projet de). — Le Comité Central décide, après quelques observations de M. Emile Kahn et de nos conseils juridiques, le principe d'une manifestation organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, pour protester contre les déportations, contraires au droit des gens, de Belges et de Français en Allemagne.

**Une démarche auprès du Président du Conseil.** — Une audience sera demandée au Président du Conseil pour lui exposer les vœux du Congrès de la Ligue.

Au cours de la même audience, la délégation protes-

tera contre l'interdiction faite à la presse de publier le compte rendu des discussions du Congrès.

Elle demandera de nouveau que les sujets roumains et alliés, qui ne veulent pas, pour des raisons politiques, prendre du service dans l'armée de leur pays, aient le droit de s'engager dans un régiment régulier de l'armée française.

Elle parlera en même temps au Président du Conseil, à propos des buts de guerre, de la condition des Juifs de Roumanie et de la question de la Pologne.

**Algérie** (La Ligue en). — M. Moutet doit prochainement aller en Algérie.

Le Comité Central l'investit de la mission : 1° de préparer, d'accord avec M. Larcher, président de la section d'Alger, la constitution d'une Fédération des sections algériennes ; 2° de rappeler à M. Larcher le projet, dont le Comité Central l'avait entretenu, d'organiser à Alger un bureau d'étude des affaires algériennes soumises à la Ligue.

### Séance du 27 novembre 1916

Présidence de M. FERDINAND BUISSON

*Sont présents : MM. Ferdinand Buisson, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Alfred Westphal, Biencenu-Martin, Emile Kahn, Léon Martinet, Mathias Morhardt, Amédée Rouquès, Mme Maria Vèrone.*

**Commission d'Alsace-Lorraine.** — Le Secrétaire général rappelle le double but de la constitution de cette Commission (voir *B. O.* 1916, p. 371) : 1° l'étude de la situation des Alsaciens-Lorrains évacués et des remèdes à cette situation ; 2° l'indication des principes généraux d'une réorganisation de l'Alsace-Lorraine.

Le Comité Central décide de nommer et de réunir cette Commission au commencement de l'année prochaine.

**Ruch** (Citation de Mgr). — M. Hadamard signale au Comité Central, à titre de document, la citation suivante dont a été l'objet Mgr Ruch :

Le général commandant la X<sup>e</sup> armée cite à l'ordre de l'armée l'aumônier militaire au groupe de brancardiers du 20<sup>e</sup> corps d'armée, Mgr Ruch (Charles) :

« S'effaçant, malgré son éminente dignité, dans une situation modeste, fait preuve d'une activité et d'un dévouement inlassables. Depuis le début de la campagne, et notamment au cours des derniers combats, la visite des tranchées, la recherche des blessés sur la ligne de feu, les veilles dans les ambulances, son calme courage, lui ont valu l'affection respectueuse de tous. Prêtre soldat et prêtre nancéen, il est parmi les troupes du 20<sup>e</sup> corps la vivante représentation de la foi des apôtres et de la foi patriotique lorraine. »

Au Quartier Général, le 8 juin 1915.

Le général commandant la X<sup>e</sup> armée,  
D'URBAL.

Mgr Ruch appartient au groupe des brancardiers du 20<sup>e</sup> corps d'armée, commandé par le général Balfourier, qui rédigea et proposa au général d'Urbal, commandant la X<sup>e</sup> armée, la citation ci-dessus.

**Répression des crimes individuels et de droit commun commis par les ennemis.** — Lecture est donnée d'un projet de lettre sur cette question. Le texte définitif en est adopté, après des observations de Mme Maria Véronne, MM. Ferdinand Buisson, Henri Guernut, Bienvenu-Martin, Emile Kahn et nos conseils juridiques.

**M. Mathias Morhardt** (Une communication de). — M. Mathias Morhardt lit une étude de lui sur l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie.

---

## ERRATUM

---

Dans le numéro 2 (15 janvier 1917) du *Bulletin Officiel*, à la page 67 (ligne 11), au lieu de "prises par le Gouvernement à l'insu des peuples", lire naturellement : "prises par les Gouvernements...."

# Nos interventions

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Alsaciens-Lorrains.*

**Alsaciens-Lorrains (échange des) (1). —**

---

(1) *B. O.* 1916, p. 438 ; lignes 16-20.

### *Prisonniers de Guerre*

#### **Prisonniers de guerre des classes 1887 et 1888.**

— Nous avons demandé, le 14 novembre 1916, que les hommes des classes 1887 et 1888, appartenant aux régions envahies et tombés entre les mains de l'ennemi au début des hostilités, comme G. V. C., C. O. A., auxiliaires des places fortes, bénéficient des dispositions de l'accord intervenu en faveur des prisonniers de guerre, pères de trois enfants et ayant dix-huit mois de captivité.

Ces hommes, originaires des départements-frontières, sont tous, par leur âge, dégagés actuellement d'obligations mili-

taires. Cet âge leur rend particulièrement pénibles les rigueurs de la captivité, et aux misères physiques, aux deuils dont ils ont souffert, s'ajoutent encore les tristesses de la ruine.

Il serait particulièrement désirable que cette catégorie de prisonniers fût internée en pays neutre.

### *Roumanie*

**Juifs de Roumanie.** — Deux étudiants en médecine roumains, l'un chrétien, l'autre juif, sont à l'hôpital Lariboisière.

Appelés sous les drapeaux par leur Gouvernement, le premier part comme officier avec deux galons ; le second, M. Schekter, comme simple soldat avec une cocarde jaune, insigne des soldats juifs. Tout soldat roumain peut refuser les soins d'un médecin portant cet insigne. Ces jeunes gens, pour se rendre en Roumanie, sont obligés de passer par la Russie ; or, les Juifs ne peuvent pénétrer en Russie ; on a donc offert au Roumain juif de lui donner un passeport, le qualifiant de catholique orthodoxe. Sa dignité ne lui a pas permis d'accepter. Se trouvant ainsi dans l'impossibilité de rentrer dans son pays, il a voulu s'engager comme médecin dans l'armée française, à titre étranger ; mais cela n'est possible qu'avec une autorisation de son Consulat et il n'a pu l'obtenir.

M. Schekter possède seize inscriptions et n'a plus que sa thèse à passer.

Le 13 octobre, nous sommes intervenus auprès du Président du Conseil, nous ajoutons :

— Nous vous signalons ce fait avec une douloureuse angoisse.

Nous voudrions, Monsieur le Président, attirer votre haute attention sur l'urgente nécessité qu'il y aurait, semble-t-il, à obtenir de notre alliée, la Roumanie, qu'elle autorisât le Gouvernement de la République à incorporer dans ses armées ses ressortissants, actuellement domiciliés sur notre territoire.

Nous nous prévalons, à ce sujet, de la décision que le Gouvernement a bien voulu prendre à l'égard des nationaux russes, réfugiés en France.

*Divers*

**Angel** (M<sup>me</sup> Maurice).— Française de naissance, Mme Angel a épousé un israélite ottoman, muni d'un permis de séjour régulier et surpris par la guerre en Espagne, où il représentait une grande maison française de perles. Elle demande à aller rejoindre son mari, mais on ne veut lui accorder de passeport que si elle s'engage à ne pas rentrer en France avant la fin des hostilités.

Le 21 juin 1916, nous sommes intervenus en sa faveur. Française d'origine, Mme Angel ne doit pas être traitée en étrangère. Son frère, M. Félix Birman, a été tué à Arras, après une citation à l'ordre du jour. Son beau-frère est officier interprète auprès de l'armée britannique; les personnes les plus honorables : M. J.-H. Dreyfus, grand rabbin de Paris, M. Félix Girardin, ancien maire du 10<sup>e</sup> arr., M. Carpin, commissaire de police du 9<sup>e</sup> arr., se portent sa caution morale.

Mme Angel a obtenu son passeport. Son retour en France, nous a répondu le Ministre le 29 juin, ne dépendra que de l'accomplissement des formalités d'usage.

**GUERRE***Droits des officiers et des fonctionnaires*

**Mangin** (Général). — Le 21 décembre, nous avons adressé au Ministre de la Guerre la lettre suivante :

Les journaux d'hier ont publié un ordre du jour du général Mangin, où nous relevons les phrases suivantes :

*Mes amis,*

*S'avouant incapables de nous vaincre sur les champs de bataille, nos sauvages agresseurs osent nous tendre le piège grossier d'une paix prématurée. Tout en ramassant de nouvelles armes, ils crient : kamarad ! Vous connaissez ce geste.*

*Nos pères de la Révolution refusaient de traiter avec l'ennemi tant qu'il souillait le sol sacré de la Patrie, tant qu'il n'était pas rejeté hors des frontières naturelles, tant que le triomphe du droit et de la liberté n'était pas définitivement assuré contre les tyrans.*

*Nous, nous ne traiterons jamais avec les Gouvernements parjures pour qui les traités ne sont que des chiffons de papier et avec les assassins et bourreaux de femmes et d'enfants.*

*Après la victoire finale qui les mettra hors d'état de nuire, nous leur dicterons nos volontés. A leurs hypocrites ouvertures, la France a répondu par la gueule de vos canons et par la pointe de vos baïonnettes. Vous avez été les bons ambassadeurs de la République : elle vous remercie.*

Nous ne doutons pas des intentions excellentes de M. le général Mangin ; vous estimerez, sans doute, Monsieur le Ministre, qu'il les a singulièrement dépassées en s'aventurant sur un terrain qui lui est interdit.

Dans une démocratie, c'est au pouvoir civil seul, c'est-à-dire au Gouvernement, sous le contrôle des Chambres, qu'il appartient de décider quand et comment la paix doit être traitée : l'unique devoir des généraux est de faire la guerre. C'est une tâche glorieuse et lourde, qui suffit.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de rappeler à M. le général Mangin qu'il n'a pas à s'occuper de politique ni de diplomatie : il serait fâcheux que son exemple fût suivi.

Le 30 décembre, le Ministre de la Guerre nous a répondu :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ordre du jour en question n'avait pas échappé à l'attention du Gouvernement et que, avant que je prenne effectivement la direction des services de mon département, le Ministre de la Guerre par intérêt a examiné et réglé cette affaire. — LYAUTEY.

Nous aimons à penser que le « règlement » aura été décisif.

**Percin (Général).** — A plusieurs reprises (voir *B. O.* 1915, pages 19, 42, 219, 254 et 415) nous sommes intervenus auprès du Ministre de la Guerre au sujet de cette affaire.

Le 12 octobre 1916, nous avons attiré l'attention du Président du Conseil sur un incident qui, d'après le *Mercurio* du 12 août 1916, journal chilien de Santiago, se serait produit, le 11 août dernier, au cours d'une séance publique de la Chambre des députés.

Le Ministre de la Guerre ayant été interpellé, au sujet de l'interdiction qu'il avait faite aux officiers de l'armée chilienne de s'affilier aux loges maçonniques, un député conservateur, M. Palacios, a fait l'historique de l'affaire des fiches en France, puis il a prononcé les paroles suivantes, que personne n'a relevées :

*L'heure à laquelle l'armée française devait démontrer son efficacité a sonné douze ans plus tard, quand elle était déjà*

*guérie de la blessure que lui avaient infligée le Ministre de la Guerre et le général Percin.*

*Cette armée s'est montrée grande, sans distinction de couleurs politiques.*

*Le général Percin, chef du Service de la délation maçonnique, a reçu le châtement d'être une exception, dans cette grande épopée d'un des plus grands peuples de la terre. Il a rendu Lille sans combattre et a dû abandonner son grade et ses galons.*

Vous estimerez certainement, Monsieur le Ministre, ajoutez-nous, que le Gouvernement de la République ne peut laisser dire, à la tribune d'un Parlement étranger, qu'un général français a livré Lille sans combattre et a dû rendre ses galons. Et nous sommes convaincus que vous tiendrez à faire parvenir au Chili, par les moyens diplomatiques dont vous disposez, la rectification nécessaire.

Le 26 octobre 1916, le Président du Conseil nous a répondu :

Les allégations ainsi produites par le député chilien n'engagent que son auteur et, ni le Gouvernement ni le Parlement du Chili n'ayant manifesté qu'ils entendaient s'y associer, je ne puis prescrire à notre ministre à Santiago de protester par une démarche officielle contre une manifestation qui, si regrettable quelle soit, conserve un caractère individuel.

Cependant, désireux de donner à M. le général Percin la satisfaction morale à laquelle il a droit, j'ai demandé à l'agence Havas de donner télégraphiquement aux allégations sus-visées un démenti formel et j'ai prescrit au représentant de la France à Santiago de s'entremettre pour faire donner à ce démenti la publicité la plus large possible.

A. BRIAND.

Voici la note envoyée par l'agence Havas au Chili :

*Un journal de Santiago a reproduit des paroles prononcées par un député au Parlement chilien, le 11 août dernier, relativement à un général français, le général Percin, paroles qui représentent d'une manière tout à fait inexacte le rôle de cet officier général, soit avant, soit pendant la guerre.*

*Le général Percin a en toute occasion accompli son devoir. Le Gouvernement français lui en a donné témoignage par une lettre du Ministre de la Guerre qui fut publiée en son temps, en 1915, et qui faisait justice des calomnies dirigées contre le général Percin.*

S (Général). —



## PRÉSIDENTENCE DU CONSEIL

### *Alcoolisme.*

Le 25 janvier 1917, nous avons adressé au Président du Conseil, une lettre dont voici quelques extraits :

C'est avec une satisfaction profondément patriotique que l'opinion a appris que le Gouvernement avait décidé de réquisitionner les alcools chez tous les détenteurs de stocks supérieurs à 100 hectolitres ; cette mesure a complété heureusement le décret du 22 décembre dernier, qui a prohibé l'importation des alcools... Vous voudrez bien permettre à la Ligue des Droits de l'Homme, Monsieur le Président du Conseil, de prendre note d'une décision aussi utile au bien public, et de transmettre au Gouvernement, qui en a assumé l'honneur et le risque, ses plus vives félicitations... En somme, en vertu de cette mesure et des lois votées, on ne peut plus consommer en France que : 1° les eaux-de-vie nationales ; 2° les liqueurs de marque ; 3° quelques petites quantités d'alcools échappés à la réquisition et aux usages industriels. C'est un progrès sensible... Si le régime normal de réquisition était maintenu, même sans améliorations, il finirait, et c'est là son mérite, par provoquer de lui-même, par la force des choses, une restriction de fait importante, peut être d'un tiers environ. Si nous accueillons le chiffre que nous fournit, avec sa grande expérience, M. le député Schmidt, membre de notre Comité Central.

Lorsque le Gouvernement prendra des mesures nouvelles pour supprimer les deux autres tiers, c'est-à-dire pour parfaire son œuvre, il trouvera à ses côtés tous les honnêtes gens, tous ceux qui souhaitent que du mal présent les Français tirent

cet avantage si nécessaire à la vie, à la perpétuation de la race : la fin de l'alcoolisme.

Un moyen bien simple de combattre ce fléau, ce serait d'engager les Préfets à user des droits que la Cour de Cassation leur a naguère reconnus (1). Pourquoi ne les inviteriez-vous pas à prohiber la vente au détail dans les débits ? Ce serait légal, d'une légalité expéditive, immédiate, efficace.

(1) Dans son arrêt du 15 juillet 1915, la Cour de Cassation a rappelé que l'article 99 de la loi du 5 avril 1884 réserve à l'Administration supérieure le droit de prendre, pour toutes les communes du département ou plusieurs d'entre elles, toutes mesures relatives au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques, et elle a, en outre, déclaré que ce pouvoir de réglementation, ainsi accordé aux Préfets, s'étend aux cafés, cabarets et débits de boissons et que l'état de siège le fait passer entre les mains de l'autorité militaire.

La Cour de Cassation a statué dans les conditions suivantes :

Le Préfet d'Eure-et-Loir avait pris un arrêté, approuvé par l'autorité militaire, à la date du 9 octobre 1914, pour défendre la vente de l'alcool au détail dans les débits. L'arrêt de la Cour de Cassation a dit que l'arrêté était légal, parce qu'il n'interdisait pas la vente d'une façon absolue ; une telle prohibition eût été, en effet, contraire à la liberté du commerce et de l'industrie.

Voici quelques attendus de cette intéressante décision :

*Mais attendu que, loin d'interdire d'une façon générale et absolue le commerce de l'alcool dans le département d'Eure-et-Loir, l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1914, que l'autorité militaire s'est approprié en l'approuvant, spécifie que la vente de l'alcool n'est prohibée que lorsqu'elle a lieu à la fois au détail et dans les débits de boissons ; qu'une telle réglementation, faite en vue d'assurer le maintien de la sûreté et de la tranquillité publiques, rentre légalement dans le cercle des attributions de l'autorité préfectorale, et, par suite, de l'autorité militaire, lorsque l'état de siège est déclaré... etc.*

N. D. L. R. — Nous rappelons à nos lecteurs que les annonces et les informations financières publiées sur les pages de la couverture n'engagent à aucun degré la responsabilité de la Ligue.

Le Secrétaire général-gérant : HENRI GUERNUT.

LA PRODUCTRICE, 51, rue Saint-Sauveur, Paris. — 410.



## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— **Rodolfo Mondolfo.** Le **MATÉRIALISME HISTORIQUE**, d'après Frédéric Engels, traduit de l'italien par le Dr S. Jankélévitch (*Giard et E. Brière*, éditeurs : in-8°, 12 francs). Livre d'un grand intérêt pour l'histoire du socialisme. Critique serrée et impartiale d'une doctrine qui, née et élaborée en Allemagne, a exercé la plus grande influence sur l'évolution des idées historiques, politiques, sociales, voire philosophiques et morales de tous les pays civilisés, au cours de ces cinquante ou soixante dernières années ; critique directement faite d'après les écrits de ses auteurs eux-mêmes : Marx et Engels. En ce qui concerne aussi bien la conception de l'univers que celle de l'histoire, l'accord n'est pas toujours parfait entre ceux qu'on a appelés le Castor et le Pollux du socialisme moderne. Le *Matérialisme historique*, d'après M. Mondolfo, tel qu'il est conçu de nos jours, aurait pour auteur principal Engels, Marx s'étant contenté de préconiser une *conception* simplement réaliste de l'histoire. Et cela est en contradiction avec les idées courantes. M. L.

— Nous avons signalé la **CHRONOLOGIE DE LA GUERRE**, de la librairie *Berger-Levrault*, où sont résumées au jour le jour les événements militaires et diplomatiques. Nous en sommes au 1<sup>er</sup> volume (30 juin 1916) : 1 fr. 25.

— A la même librairie, la collection précieuse des **COMMUNIQUÉS OFFICIELS** est arrivée au 23<sup>e</sup> tome (septembre 1916) : 0 fr. 90 la brochure.

— Dans une belle édition, où il a mis tout son art et tout son cœur, M. *Fischbacher* publie une savante et élégante étude de M. **Rodolphe Reuss** : **LA FRANCE ET L'ALSACE A TRAVERS L'HISTOIRE**. Il y a joint, outre une éloquente préface de M. Deschanel, les fac-similé de deux documents historiques considérables : la capitulation de Strasbourg en 1681 et la déclaration faite à Bordeaux le 17 février 1871 par les députés d'Alsace-Lorraine.

— **LA QUESTION JUIVE EN POLOGNE**. La librairie *Fischbacher* publie sous ce titre les résultats d'une enquête faite en 1915 à Varsovie, auprès de Polonais éminents, dont aucun n'est israélite ni d'origine israélite. C'est un document précieux qu'il faudra méditer le jour prochain où la question devra être résolue. Notre collègue, M. **Gabriel Séailles**, y a fait une préface dont je n'ai pas à dire ici la noblesse et l'éloquence. (2 francs).

— Le capitaine **Frédéric Kopp** n'y va pas, comme on dit, de main morte. Nous serions fous, à l'en croire, de nous contenter de la petite Alsace-Lorraine : il nous faut, à la Belgique et à nous, toute la rive gauche du Rhin et même nous constituerons avec le grand-duché de Bade, le Hesse-Darmstadt, le Nassau,

l'Est de la Prusse Rhénane, l'Ouest de la Westphalie — rien que cela — un Etat tampon qui nous séparera « des Huns menaçants ». Admirez comme les meilleures intentions sont quelque fois fâcheuses : une telle littérature — répandue en Allemagne! on ne s'en fait pas faute — a pour effet de resserrer tout le pays autour de l'Empereur et de maintenir contre nous la haine et la résistance. Ce n'est pas, je pense, ce but-là que l'auteur a poursuivi. Mais je m'abstiendrai de le critiquer : la Censure ne le permettrait pas. (POUR L'HEURE QUI VA LIRE. *Fischbacher*, 2 fr. 50).

— Nous avons reçu l'ALMANACH LAÏQUE publié par l'Union fédérative de Transformation sociale qui paraît être sincèrement animée d'esprit libértaire : les noms de saints y sont remplacés par des noms de grands hommes. Et, entre parenthèses, je ne vois l'utilité ni des uns ni des autres. La Censure, naturellement, a fait des siennes. Elle n'a pas voulu, par exemple, qu'on écrivit ce qu'était Ferrer. O union sacrée ! (o fr. 60).

— M. **Stanislas Posner** conte avec clarté les luttes livrées par les Polonais pour ressusciter leur malheureux pays. Il espère qu'au terme de ce conflit, la Pologne reconquerra son unité et son indépendance. Nous le souhaitons ardemment avec lui. (LA POLOGNE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. *Alcan*, 1 fr. 25).

— Très amusantes, les FABLES CHOISIES DE LA FONTAINE, adaptées par le crayon de **Lig** aux événements de la guerre, et dont Guillaume, François-Joseph, le roi de Bulgarie sont les héros bouffons. (*Attinger*, 4 francs).

— On ne fait point l'éloge d'un livre de M. **Pierre Mille**. Chacun sait que notre collègue possède un talent inimitable de conteur ; que dans un style impeccable, savoureux et de la bonne époque, il sait émouvoir, instruire, faire sourire. Tous nos amis liront EN GROUPE DE BELLONE où sont rassemblées quelques « nouvelles » relatives à la guerre. (*Crés*, 1 fr. 75).

— M. **C.-Henry d'Estré** nous dit l'ENIGME DE VERDUN. D'après lui, le haut état-major allemand ne s'était pas du tout proposé une percée impossible ; il a voulu frapper l'opinion du monde par la prise d'une place célèbre et donner au Kronprinz l'occasion d'une victoire. C'est possible. (*Chapelot*, 1 franc).

— La Ligue des Droits de l'Homme publie dans quelques jours une brochure de M. A.-Ferdinand Herold, pleine de faits sur LES CRÉDITS MILITAIRES ET LE PARLEMENT. On sait que cette question a été portée à la tribune de la Chambre par M. **Klotz**, le 18 juillet 1916, et que le Président de la Commission du budget a démontré, chiffres en mains, que la Chambre n'a jamais refusé les crédits ; que souvent elle les a relevés ; que, loin d'être un frein à la défense nationale, elle a été un moteur. C'est l'évidence même et il faut stopper ce discours. (*Brochure populaire*, o fr. 20).

— Nous avons reçu de M. **Charles Langé** un livre qui, dans sa sécheresse de procès-verbal, nous a profondément ému. C'est le résumé des travaux, le texte des résolutions des conférences et des décisions principales du Conseil de l'*Union interparlementaire* qui, on ne s'en souvient peut-être plus, se proposait, par la voie parlementaire, l'organisation juridique de la Société des Nations. Chose étrange : rien ne nous a semblé plus actuel, plus opportun, plus pratique. Nous n'abandonnons pas nos rêveries ; jamais, à vrai dire, ils ne nous ont paru si proches... à condition que la victoire, une suffisante victoire, nous donne la force de les réaliser.

— Une jolie édition, de jolies gravures. *Delagrave* a extrait d'un volume de **Victor Hugo** les pages qu'il consacre à la Belgique. Suivant les pas du guide merveilleux, je me suis promené une fois de plus, et avec quelle émotion, dans les ruines de ce beau et malheureux pays, celui où je voudrais vivre, s'il n'y avait la France. (2 francs).

— Nous venons de recevoir une traduction anglaise de la brochure de notre collègue **Seailles** : LA POLOGNE. Elle est intitulée *Poland for the Poles* (la Pologne aux Polonais). L'éditeur est *George Allen* (London), le prix 3 pence.

— Accusé de réception :

VERDUN (*Brochure Populaire*, 8, boulevard des Italiens, 0 fr. 50). — LES ATROCITÉS ALLEMANDES EN BELGIQUE. Recueil des rapports officiels de la Commission d'enquête, instituée par le Gouvernement belge ; manquent les dates de quelques rapports (*Bibliothèque des Ouvrages documentaires*, 0 fr. 50). À la même librairie : LES ATROCITÉS ALLEMANDES, rapport de la Commission présidée par M. Payelle (0 fr. 50). — Dans la collection que nous avons déjà signalée et recommandée « Législations de guerre » deux volumes nouveaux par M. **Combat** : 1° LE TRAVAIL DES FEMMES À DOMICILE, recueil des textes officiels, avec un commentaire explicatif et une étude générale sur les salaires féminins ; 2° LES AFFAIRES, LA BOURSE, LES BANQUES ET LA GUERRE, recueil des textes officiels précédés d'un clair et exact commentaire (*Berger-Levrault*, chacun 1 fr. 25). — La librairie *Larousse* a eu l'heureuse idée d'une ANTHOLOGIE DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS MORTS POUR LA PATRIE et présentée en des notes exactes et sympathiques par M. **Carlos Larronde**. Nous avons reçu les deux premiers volumes (chacun 0 fr. 75). — **Adolphe Arnold**. KULTURE ALLEMANDE (*Éditions juridiques*), où il est montré une fois de plus que l'Allemagne a violé les conventions de La Haye : une Haute Cour internationale doit appliquer aux criminels des peines de droit commun. — **Ernest Sosa**. LA VÉRITÉ SUR LA GUERRE. — Un hommage de la *Revue de Pologne* À VARSOVIE : historique, description [de la ville et des environs, ses richesses : par divers auteurs ; 16 illustrations (2 francs). — LE NOUVEL OFFICIER D'INFANTERIE EN GUERRE. *Ce qu'il doit savoir*, par le sous-lieutenant **Caillet** (*Berger-Levrault*, 1 franc). — CONSEILS PRATIQUES AUX CADRES DE CAVALERIE, par le capitaine de **Sézille** (*Charles Lacomelle*). H. G.

# COMPTOIR CENTRAL DE FERRO-CERRIUM

FURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, bd du Temple, Paris (Tél. Roquette 81-16)  
(anciennement 16, rue Saint-Marc)

Articles pour fumeurs

Fournitures  
pour  
Bureaux de Tabac

ARTICLES SPÉCIAUX  
pour exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS  
pour Coopératives régimentaires,  
Camilions, Bazars, Comités, etc.

Catalogue franco. — Expédition contre remboursement.  
Faisons découvert pour Coopératives militaires

Pierres à briquets

Briquets

PIÈGES DÉTACHÉES

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

Papeterie

Lampes de poche, etc.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

### Tickets garde-places dans les trains à long parcours

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. — Cette faculté est, toutefois, limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train: des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. — Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance dont il vient d'être parlé cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

Imp. LA PRODUCTRICE  
51, rue Saint-Sauveur, Paris.



Association ouvrière  
Téléphone : Gutenberg 21-78